

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE-STB

Siège social : Rue Hédi Nouria 1001 Tunis

La Société Tunisienne de Banque publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 07 Juin 2024. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes Mr *Abderrazak GABSI (Générale d'Expertise & de Management – GEM) et Abderrazak SOUEI (Le Groupement : eXacom Audit & MAC)*.

Société Tunisienne de Banque

BILAN CONSOLIDÉ

Arrêté au 31 Décembre 2023

(Unité : Mille Dinars)

	Notes	2023	2022	Variation	%
Actifs					
AC1 - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT *	6.1	180 439	181 013	(574)	(0,3%)
AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	6.2	547 142	446 328	100 814	22,6%
AC3 - Créances sur la clientèle *	6.3	10 493 060	11 002 934	(509 874)	(4,6%)
AC4 - Portefeuille-titres commercial *	6.4	730 474	1 109 195	(378 721)	(34,1%)
AC5 - Portefeuille d'investissement *	6.5	2 178 295	1 401 494	776 801	55,4%
AC5b - Titres mis en équivalence	6.6	107 773	112 719	(4 946)	(4,4%)
AC6 - Valeurs immobilisées	6.7	168 975	153 201	15 774	10,3%
Actif d'impôt différé *		-	-	-	-
AC7 - Autres actifs *	6.8	503 218	496 557	6 661	1,3%
Total des actifs		14 909 376	14 903 441	5 935	0,0%
Passifs					
PA1 - Banque Centrale et CCP	6.9	1 077 234	1 517 934	(440 700)	(29,0%)
PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	6.10	582 379	535 650	46 729	8,7%
PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	6.11	10 004 984	9 737 053	267 931	2,8%
PA4 - Emprunts et ressources spéciales	6.12	640 645	596 332	44 313	7,4%
Passif d'impôt différé *		-	-	-	-
PA5 - Autres passifs *	6.13	927 179	767 049	160 130	20,9%
Total des passifs		13 232 421	13 154 018	78 403	0,6%
Intérêts Minoritaires	6.14	361 376	365 875	(4 499)	(1,2%)
Capitaux propres					
CP1 - Capital	6.15	776 875	776 875	-	-
CP3 - Réserves consolidés *	6.15	493 032	512 449	(19 417)	(3,8%)
CP4 - Actions propres		(5 536)	(5 508)	(28)	(0,5%)
CP7 - Résultat consolidé *	6.15	51 208	99 732	(48 524)	(48,7%)
Total des Capitaux propres	6.15	1 315 579	1 383 548	(67 969)	(4,9%)
Total des capitaux propres et passifs		14 909 376	14 903 441	5 935	0,0%

(*) Données au 31/12/2022 retraitées pour les besoins de comparabilité

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDÉ

Arrêté au 31 Décembre 2023

(Unité : Mille Dinars)

	Notes	2023	2022	Variation	%
Passifs éventuels					
HB1 - Cautions, avals et autres garanties données		1 480 666	1 493 927	(13 261)	(0,9%)
HB2 - Crédits documentaires		599 693	613 717	(14 024)	(2,3%)
Total des passifs éventuels	7.1	2 080 359	2 107 644	(27 285)	(1,3%)
Engagements donnés					
HB4 - Engagements de financements donnés		101 651	157 302	(55 651)	(35,4%)
HB5 - Engagements sur titres		26	26	-	-
Total des engagements donnés	7.2	101 677	157 328	(55 651)	(35,4%)
Engagements reçus					
HB7 - Garanties reçues		2 818 597	2 980 012	(161 415)	(5,4%)
Total des engagements reçus*	7.3	2 818 597	2 980 012	(161 415)	(5,4%)

(*) Données au 31/12/2022 retraitées pour des besoins de comparabilité.

ÉTAT DE RESULTAT CONSOLIDÉ

Période allant du 1er janvier au 31 Décembre 2023

(Unité : Mille Dinars)

	Notes	2023	2022	Écart	%
Produits d'exploitation bancaire					
PR1- Intérêts et revenus assimilés *	8.1	1 058 704	959 197	99 507	10,4%
PR2- Commissions (en produits) *	8.2	142 764	141 638	1 126	0,8%
PR3- Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	8.3	95 204	119 953	(24 749)	(20,6%)
PR4- Revenus du portefeuille d'investissement	8.4	162 494	96 266	66 228	68,8%
Total produits d'exploitation bancaire *		1 459 166	1 317 054	142 112	10,8%
Charges d'exploitation bancaire					
CH1- Intérêts encourus et charges assimilées *	8.5	(733 493)	(579 620)	(153 873)	(26,5%)
CH2- Commissions encourues *		(10 995)	(8 734)	(2 261)	(25,9%)
Total charges d'exploitation bancaire		(744 488)	(588 354)	(156 134)	(26,5%)
Produit Net Bancaire *		714 678	728 700	(14 022)	(1,9%)
PR5-CH4 Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	8.6	(222 972)	(204 430)	(18 542)	(9,1%)
PR6-CH5 Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	8.7	(5 887)	561	(6 448)	(1149,4%)
PR7- Autres produits d'exploitation *	8.8	21 301	20 536	765	3,7%
CH6- Frais de personnel *	8.9	(246 357)	(222 786)	(23 571)	(10,6%)
CH7- Charges générales d'exploitation	8.10	(106 271)	(101 477)	(4 794)	(4,7%)
CH8- Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(16 281)	(15 140)	(1 141)	(7,5%)
Résultat d'exploitation *		138 211	205 964	(67 753)	(32,9%)
PR11- Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		(7 221)	414	(7 635)	(1844,2%)
PR8-CH9 Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	8.11	8 158	20 186	(12 028)	(59,6%)
CH11- Impôt sur les bénéfices	8.12	(55 444)	(95 604)	40 160	42,0%
Résultat des activités ordinaires		83 704	130 960	(47 256)	(36,1%)
PR9-CH10 Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires		(10 456)	(7 932)	(2 524)	(31,8%)
Résultat net de l'exercice		73 248	123 028	(49 780)	(40,5%)
PR9-CH10 Intérêts minoritaires dans le résultat		22 040	23 296	(1 256)	(5,4%)
Résultat Net consolidé de l'exercice		51 208	99 732	(48 524)	(48,7%)
Effet des modifications comptables		27 314	15 460	11 854	76,7%
Résultat après modification comptable		78 522	115 192	(36 670)	(31,8%)

(*) Données au 31/12/2022 retraitées pour les besoins de comparabilité

Société Tunisienne de Banque

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

Période allant du 1er janvier au 31 Décembre 2023

(Unité : Mille Dinars)

	Notes	2023	2022	Écart	%
Activités d'exploitation					
Produits d'exploitation bancaire encaissés		1 233 430	1 193 353	40 077	3,4%
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(747 260)	(550 079)	(197 181)	(35,8%)
Dépôts / retraits de dépôts auprès établissements bancaires et financiers		(649)	32 803	(33 452)	(102,0%)
Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		378 168	(1 295 614)	1 673 782	129,2%
Dépôts / retrait de dépôts de la clientèle		283 310	780 967	(497 657)	(63,7%)
Acquisitions / cessions des titres de placement		(295 002)	(34 745)	(260 257)	(749,0%)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(131 019)	(193 725)	62 706	32,4%
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(120 974)	(41 343)	(79 631)	(192,6%)
Impôt sur les bénéfices		(154 057)	(113 319)	(40 738)	(35,9%)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	9.1	445 947	(221 702)	667 649	301,1%
Activités d'investissement					
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		162 316	87 067	75 249	86,4%
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		(68 066)	(187 248)	119 182	63,6%
Acquisitions / cessions sur immobilisations		(29 950)	(24 426)	(5 524)	(22,6%)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	9.2	64 300	(124 607)	188 907	151,6%
Activités de financement					
Emissions /Remboursement d'emprunts		(42 148)	43 398	(85 546)	(197,1%)
Emissions /Remboursement des ressources spéciales		70 016	66 134	3 882	5,9%
Dividendes versés et autres distributions		(11 869)	(9 663)	(2 206)	(22,8%)
Flux de trésorerie net affecté aux activités de financements	9.3	15 999	99 869	(83 898)	(84,0%)
Incidence de la variation des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		(128)	(155)	27	17,4%
Incidence des reclassements et corrections sur les liquidités et équivalents de liquidités		-	139	(139)	(100,0%)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités	9.3	526 118	(246 456)	772 574	313,5%
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		(1 223 499)	(977 043)	(246 456)	(25,2%)
				-	
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	9.4	(697 381)	(1 223 499)	526 118	43,0%

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Arrêtés au 31 décembre 2023

(Montants exprimés en mille dinars - mDT)

NOTE 1 - PRESENTATION DU GROUPE

Le Groupe STB se compose de la banque, société mère, 16 sociétés filiales et 5 entreprises associées, exerçant principalement dans les secteurs financiers, bancaires et autres services. Le Groupe est présenté au 31/12/2023 comme suit :

STB : Société Tunisienne de Banque Etablissement de crédit, Banque Siège social : Rue Hédi Nourira - 1001 Tunis - Tunisie	
Services financiers	
STB SICAR Immeuble Sawarby-Centre Urbain NORD-1003 Tunis	STB INVEST IMMEUBLE STB-34, rue Hédi KARRAY-1004 El Menzah
STB FINANCE IMMEUBLE STB-34, rue Hédi KARRAY-1004 El Menzah	SOCIETE TUNISIENNE DE RECOUVREMENT DES CREANCES Avenue Habib Bourguiba-Immeuble Africa -1000 Tunis
STB MANAGER IMMEUBLE STB-34, rue Hédi KARRAY-1004 El Menzah	SICAV L'INVESTISSEUR IMMEUBLE STB-34, rue Hédi KARRAY-1004 El Menzah
SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE IMMEUBLE STB-34, rue Hédi KARRAY-1004 El Menzah	SICAV L'EPARGNANT STB, rue Hédi NOUIRA – 1001 TUNIS
SICAV AVENIR IMMEUBLE STB-34, rue Hédi KARRAY-1004 El Menzah	
Services bancaires	
TUNISIAN FOREIGN BANK 19, rue des Pyramides 75001 Paris	SONI BANK AVENUE DE LA MAIRIE NIAMEY NE 0891, Ave de l'Africa, Niamey, Niger
Autres services	
GEVE C/O Immeuble STB Rue Hédi NOUIRA 1001 Tunis	SOCIETE ACTIVHOTELS C/O Immeuble STB Med V - 1001 Tunis
STB MOYENS GENERAUX 1, Rue des Entrepreneurs - 1001 Tunis	STB SECURITE ET GARDIENNAGE 1, Rue des Entrepreneurs - 1001 Tunis
ED-DKHILA 25, Avenue Jean Jaurès-1002 Tunis	STVC VERITAS BP 728, Les Berges du Lac. 1080 LES BERGES DU LAC Tunis
L'IMMOBILIERE DE L'AVENUE 31, Avenue de Paris, 1002 Tunis	MAISON DU BANQUIER 13 Av.khereddine Pacha. 1002 tunis
Hôtel d'entreprises, Pôle industriel "EL FEJJA" 1153 Mornaguia La Mannouba	Magasins Généraux et Entrepôt Réel de Tunisie MGERT 132 bis Rue DE LA CHIMIE, Sidi Rezig

Le siège social de la STB est sis à Avenue Hédi Nourira 1001 Tunis. Son réseau comprend 148 agences, 195 Distributeurs Automatique de Billets-DAB, 11 Direction régionales et 2 Succursales.

La structure du capital de la Banque se présente au 31 Décembre 2023 comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Montant en mDT	% du Capital
A - ACTIONNAIRES TUNISIENS	153 886 925	769 435	99,0%
L'État Tunisien	111 189 317	555 947	71,6%
Entreprises Publiques	18 408 461	92 042	11,8%
Personnes Morales Privées	11 580 883	57 904	7,5%
Rachat de la Banque de ses Titres	686 985	3 435	0,4%
Personnes Physiques	12 021 279	60 106	7,7%
B - ACTIONNAIRES ETRANGERS	1 488 075	7 440	1,0%
Personnes Morales	1 382 570	6 913	0,9%
Personnes Physiques	105 505	528	0,1%
TOTAL	155 375 000	776 875	100,0%

NOTE 2 - RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés, du groupe STB, sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité, des Normes Comptables Tunisiennes dont notamment les Normes Comptables Sectorielles n°21 à 25 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 Mars 1999 ainsi que les Normes Comptables Techniques n°35 à 39 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 1er décembre 2003.

NOTE 3 - BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes annuels individuels de la STB et de toutes les filiales significatives contrôlées par celle-ci.

Les principes comptables appliqués les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- PRINCIPES DE CONSOLIDATION

3.1.1- Méthodes de consolidation

Méthode d'intégration globale

Les sociétés intégrées globalement sont les entreprises sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif de droit, présumé ou de fait. Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités.

Cette méthode consiste à substituer au montant des titres de participation les éléments d'actif, de passif, de charges et de produits de chacune des sociétés consolidées, en indiquant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres consolidés, et dans le résultat consolidé de l'exercice.

La méthode de l'intégration globale consiste dans les étapes successives suivantes :

- Les états financiers individuels de la mère et de ses filiales sont combinés ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;

- La valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale sont éliminées ;
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Les intérêts minoritaires dans les capitaux propres des filiales consolidées sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.
- Les intérêts minoritaires dans les capitaux propres comprennent le montant à la date du regroupement d'origine, calculé selon NC38, relative aux regroupements d'entreprises et la part des minoritaires dans les mouvements des capitaux propres depuis la date du regroupement.
- Les soldes intra- groupe et transactions intra- groupe et les profits latents en résultant sont éliminés de manière réciproque. Les pertes latentes résultant de transactions intra-groupe sont également éliminées à moins que le coût ne puisse être recouvré.
- Les différences temporaires qui proviennent de l'élimination des profits et des pertes latents résultant de transactions intragroupe sont traitées selon les règles comptables relatives à l'impôt sur les résultats.

Méthode de mise en équivalence

Les sociétés mises en équivalence sont les entreprises sur lesquelles le groupe n'exerce qu'une influence notable. Le groupe exerce une influence notable d'une société lorsqu'il est en mesure de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle de l'entreprise détenue, sans toutefois exercer un contrôle sur ces politiques.

Selon la méthode de mise en équivalence, la participation est initialement enregistrée au coût et la valeur comptable est augmentée ou diminuée pour prendre en compte la quote-part de l'investisseur dans les résultats de l'entreprise détenue après la date d'acquisition. Les distributions reçues de l'entreprise détenue réduisent la valeur comptable de la participation. Des ajustements de la valeur comptable peuvent également être nécessaires pour des modifications dues à des variations des capitaux propres de l'entreprise détenues qui n'ont pas été incluses dans l'état de résultat.

Ainsi, la valeur des titres de participations seront substituées par la part du groupe dans les capitaux propres y compris le résultat des sociétés mises en équivalence.

3.1.2 - Règles spécifiques à la consolidation

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

*** Intégration globale pour les filiales exerçant une activité dissemblable de celles des entités opérant dans le domaine des services financiers**

L'ensemble des filiales contrôlées exclusivement par la STB est consolidé par intégration globale, quel que soit leur secteur d'activité. Les états financiers des entreprises consolidées sont retraités afin de les rendre conformes aux règles de comptabilisation, d'évaluation et de présentation du groupe STB. Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux activités non bancaires ont été maintenus dans les comptes consolidés du groupe STB.

* **Présentation des états financiers consolidés de synthèse**

La présentation des états financiers consolidés du Groupe STB est conforme aux dispositions de la norme NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

Les revenus non bancaires générés par les filiales, figurent parmi les éléments de la rubrique "Autres produits d'exploitation".

* **Retraitement des créances bancaires cédées à la société de recouvrement**

Pour les lots de créances cédées à la société STRC (lots 2017-2018-2019-2020-2021-2022-2023), il est procédé, après élimination du résultat interne sur cession, à la reconstitution de leur encours brut, ainsi que de leur couverture.

Au bilan consolidé, les créances nettes de provisions et d'agios réservés sont présentées au niveau du poste "Créances sur la clientèle".

* **Retraitement des fonds gérés**

Les encours des fonds gérés par les SICAR sont remplacés par les emplois effectués sur ces fonds et ce conformément aux états financiers de chaque fond, ainsi les provisions et les résultats sur fonds gérés sont reclassés en provisions et résultats sur les dits emplois.

* **Élimination des opérations réciproques**

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe et les provisions internes sont neutralisées.

* **Écarts de première consolidation**

L'écart de première consolidation est la différence au moment de l'acquisition entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée. Cet écart se décompose entre écart d'évaluation correspondant au plus ou moins-values latentes sur les actifs ainsi que l'écart d'acquisition qui correspond au Goodwill positif ou négatif.

Chaque fois que des informations ont été disponibles, les écarts d'acquisition ont été identifiés et constatés en tant que tels parmi les immobilisations incorporelles en actif. Les écarts d'acquisition déterminés ont été amortis linéairement sur une période de 5 ans.

* **Variation du pourcentage d'intérêt dans une société consolidée**

L'augmentation du pourcentage d'intérêt détenu dans une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire amorti selon les règles précisées ci-dessus.

La baisse du pourcentage d'intérêt dans une entreprise demeurant consolidée, notamment à la suite d'une opération sur le capital dilutive pour la société du groupe détenant la participation dans ladite entreprise, donne lieu à la dé-comptabilisation de l'écart d'acquisition à hauteur de la part d'intérêt sortie.

* **Traitement des pertes revenant aux minoritaires**

Dans le cas où les pertes revenant aux minoritaires dans une filiale consolidée sont supérieures aux intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la filiale, cet excédent et toutes les pertes futures relatives aux minoritaires sont imputés aux intérêts majoritaires sauf si les minoritaires ont une obligation irrévocable de compenser les pertes et sont capables de le faire. Si la filiale dégage par la suite des bénéfices, les intérêts majoritaires se voient allouer la totalité de ces bénéfices jusqu'à ce que la part des pertes relatives aux minoritaires antérieurement imputée aux majoritaires ait été recouvrée.

* **Déconsolidation**

Les titres conservés par le Groupe dans une filiale déconsolidée, sont comptabilisés à la date de sortie du périmètre à leur valeur comptable de consolidation, soit la quote-part des capitaux propres consolidés qu'ils représentent à cette date, augmentés, éventuellement de la quote-part correspondante dans l'écart d'acquisition résiduel.

La valeur comptable de la participation à la date à laquelle elle cesse d'être une filiale est considérée comme son coût par la suite. Celui-ci est figé sauf dépréciation ultérieure, lorsque sa valeur d'usage devient inférieure à cette nouvelle valeur comptable.

3.2 - Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

3.2.1- Les engagements hors bilan

Les engagements de financement se rapportant aux crédits à moyen et long terme, les crédits documentaires et les garanties sous forme d'aval et cautions sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages des fonds pour leur valeur nominale.

3.2.2 - Comptabilisation des crédits à la clientèle

Les crédits nets d'escompte sont présentés au bilan pour leur valeur nominale déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore courus.

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés, des produits perçus ou comptabilisés d'avance et des provisions y afférentes.

3.2.3 - Comptabilisation des revenus sur crédits à la clientèle

Les intérêts, produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de l'exercice clôt au 31 Décembre 2021 pour leurs montants rattachés au dit exercice.

Les intérêts sur crédits à court terme sont perçus d'avance et comptabilisés dans les comptes de régularisation au moment du déblocage de ces crédits et font l'objet d'un abonnement en fin de mois, pour la partie courue.

Les intérêts impayés se rapportant à des crédits à long et moyen terme douteux (classe 2, 3 et 4), au sens de la circulaire de la « B.C.T » n° 91-24, sont constatés en intérêts réservés et sont présentés en soustractions du poste "Créances sur la clientèle". Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les actifs courants (classe 0) ou parmi les actifs nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de la circulaire de la « B.C.T » n° 91-24 et dont l'encaissement effectif est raisonnablement assuré, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

La réservation des produits sur les comptes courants débiteurs est effectuée sur la base du critère « gel du compte » et classe de risque.

Un compte est considéré gelé si la somme de ses mouvements créditeurs nets est inférieure aux agios débiteurs générés par le compte.

Les agios sur les créances contentieuses en comptes courants débiteurs clôturés ne font pas l'objet de comptabilisation.

3.2.4 - Comptabilisation des intérêts de retard

Les intérêts de retard sont constatés par la « S.T.B » lors du règlement par le client ou lors de la réalisation d'une consolidation des prêts pour un client donné.

Toutefois les intérêts de retard sur créances contentieuses sont calculés, comptabilisés et réservés au niveau du module Carthago-Engagement ; Leur montant s'élève au 31/12/2023 à 8 689 mD.

3.2.5 - Les provisions sur les engagements

i. Provisions individuelles

Les provisions requises sur les engagements de la clientèle ont été déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire B.C.T n° 91- 24, telle que modifiée par les textes subséquents qui définit les classes de risques et les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

Classes	Description	Taux de la provision
0	Actifs courants	0%
1	Actifs nécessitant un suivi particulier	0%
2	Actifs incertains	20%
3	Actifs préoccupants	50%
4	Actifs compromis	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

Les provisions sur prêts et sur comptes débiteurs sont présentées en déduction des rubriques concernées.

Les provisions sur les engagements hors bilan sont présentées dans la rubrique « Autres postes des passifs ».

ii. Provisions additionnelles (Circulaire BCT n° 2013-21)

En application de la circulaire aux Banques n° 2013-21 du 30 décembre 2013, la STB a constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- ▶ 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- ▶ 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- ▶ 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

iii. Provisions collectives

En application de la circulaire aux banques n° 2024-01 du 19 Janvier 2024 portant sur Division, couverture des risques et suivi des engagements, la Banque constitue par prélèvement sur ses résultats, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT 91-24 du 17 décembre 1991.

3.3 - Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents

Le portefeuille titres détenu par la Banque est classé en deux catégories : le portefeuille d'investissement et le portefeuille titres commercial.

3.3.1 - Portefeuille d'investissement et revenus y afférents

Sont classés dans le portefeuille d'investissement :

- Les titres représentant des parts de capital dans les entreprises dont la possession durable est estimée utile à l'activité du Groupe ;
- Les titres à revenus fixes acquis par le Groupe avec l'intention de les détenir jusqu'à leurs échéances (titres d'investissement dont notamment les emprunts obligataires) ;
- Les titres émis par l'État « Bons de trésor » acquis par le Groupe avec l'intention de les détenir jusqu'à leurs échéances ;
- Les titres représentant des participations de financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés ;

Les règles de comptabilisation des opérations sur ces différentes catégories de titres sont résumées comme suit :

i. Titres de participation à caractère durable

Ces titres sont comptabilisés au bilan au prix d'acquisition, frais et charges exclus.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

Les opérations d'acquisition et de cession des titres de participation sont constatées soit à la date du transfert de propriété des titres, soit à la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Les plus-values résultant de la cession de ces titres sont présentées au niveau du poste « Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ».

Les dividendes sur les titres détenus par la Groupe sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

A chaque arrêté comptable, les titres de participation font l'objet d'une évaluation à leur valeur d'usage et donnent lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Cette valeur tient compte de :

- ▶ La valeur boursière de l'action pour les titres cotés,
- ▶ La valeur mathématique calculée à partir du dernier bilan disponible pour les participations dans les projets autres qu'hôteliers,
- ▶ La valeur mathématique calculée à partir du dernier bilan disponible corrigé compte tenu de la plus-value dégagée sur les immobilisations pour les participations dans les projets hôteliers.
- ▶ La juste valeur tenant compte de plusieurs critères objectifs comme le prix stipulé lors de transactions récentes, la valeur mathématique, le rendement, l'importance des bénéfices, l'activité, l'ampleur ou la notoriété de la société et ce pour les participations dans le capital des opérateurs télécoms.

ii. Titres d'investissement à revenu fixe

Les revenus des titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée.

Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenus fixe est supérieur ou inférieur à leur prix de remboursement, la différence appelée selon le cas prime ou décote est incluse dans le coût d'acquisition et étalée sur la durée de vie résiduelle des titres.

A chaque arrêté comptable, il est procédé à la comparaison du coût d'acquisition des titres d'investissement à la valeur du marché.

Les plus-values latentes sur titres d'investissement ne sont pas comptabilisées. Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements ou reprises des primes ou décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres sont provisionnées dans les deux cas suivants :

- ▶ Existence, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
- ▶ Existence des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

iii. Les titres représentant des participations de financement

Les participations de financement sont considérées comme une extension de l'activité principale de financement et les plus-values résultant de leur cession sont assimilées à des intérêts et font partie des produits d'exploitation bancaire. Ces plus-values sont constatées en produits une seule fois au moment de la cession et sont présentées au niveau du poste « Revenus du portefeuille d'investissement ».

Les dividendes sur les titres détenus par le Groupe sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les impayés en intérêts capitalisés (convertis en participations au capital) sont transférés des comptes de créances aux comptes de participations. Les agios réservés y afférents sont transférés au niveau des provisions sur participations.

iv. Les fonds gérés par les sociétés SICAR

Les participations sur les fonds gérés par les SICAR qui sont effectuées dans le cadre des conventions de rétrocession, sont évaluées à leur valeur d'usage et compte tenu des perspectives de recouvrement. Ainsi, il est procédé au provisionnement des participations présentant des échéances de rétrocession impayées et dont la valeur d'usage ne couvre pas le coût d'acquisition des titres.

3.3.2- Portefeuille titre commercial et revenus y afférents

Le portefeuille titre commercial détenu par la Banque est classé en deux catégories :

- Les titres de transactions : les titres caractérisés par leur liquidité et dont la durée de détention ne dépasse pas les trois mois.
- Les titres de placement : les titres acquis avec l'intention de les détenir dans un horizon ne dépassant pas l'année.

i. Les titres de transaction :

A chaque arrêté comptable, les titres de transaction sont évalués à la valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours en bourse moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente. Les variations de cours consécutives à leur évaluation à la valeur de marché sont portées en résultat. Les revenus afférents aux titres de transaction sont portés en résultat à la réalisation.

ii. Les titres de placement :

A chaque arrêté comptable, les titres de placement doivent faire l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés, en vue d'estimer s'il convient de constituer des provisions pour dépréciation.

Les titres sont valorisés pour chaque type de titres séparément. Les plus-values latentes mises en évidence sur certains titres ne peuvent pas compenser des pertes latentes sur d'autres. Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements des primes et décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres donnent lieu à la constitution de provisions pour dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas constatées.

Les revenus afférents à ces titres sont pris en compte en résultat de façon étalée sur la période concernée.

La prime ou décote sur titres de placement est étalée sur la durée résiduelle des titres.

3.4 - Comptabilisation des dépôts de la clientèle et des charges y afférentes

Les charges d'intérêts sur les dépôts et avoirs de la clientèle sont constatées par nature de dépôt de la manière suivante :

- Les intérêts sur comptes courants sont positionnés sur les comptes de la clientèle et comptabilisés trimestriellement. Les dates de valeur utilisées pour le calcul des intérêts sur comptes courants de la clientèle varient selon la nature des opérations de retrait ou de versement effectués par la clientèle, et ce conformément à le circulaire n° 91-22.

- Les intérêts sur comptes à terme sont positionnés sur les comptes de la clientèle à terme échu et font l'objet d'abonnement à chaque date d'arrêté.

3.5 - Comptabilisation des ressources et des charges y afférentes.

Les emprunts contractés par la Banque sont constatés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués. Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

Les emprunts extérieurs libellés en monnaies étrangères sont convertis en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de fluctuation du taux de change fait l'objet d'une couverture auprès du fonds national de garantie géré par la Compagnie de réassurances « Tunis – Ré ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont actualisées au cours de change à la date de clôture. Le contrat de couverture, conclu avec Tunis-Ré, contre les fluctuations du taux de change est comptabilisé en tant qu'instrument de couverture, selon la norme comptable internationale IFRS 9. Il est ensuite évalué à sa juste-valeur qui correspond au risque de change encouru et estimé à la date de clôture.

3.6 - Rachats d'actions propres

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne 02, relative aux capitaux propres :

- Les actions propres rachetées sont présentées, au bilan, en soustraction des capitaux propres ;
- Les plus ou moins-values réalisées sur les actions propres rachetées sont comptabilisées directement en capitaux propres ;
- Les dividendes perçus sur les actions propres rachetées sont portés au compte « Résultats reportés ».

3.7 - Comptabilisation des opérations libellées en monnaies étrangères et du résultat de change.

Les opérations de change manuel de billets de Banques sont comptabilisées quotidiennement au cours du jour de l'opération. Le résultat de change représente dans ce cas la différence entre le cours d'achat et de vente du jour concerné.

Les comptes de bilan libellés en monnaies étrangères, y compris les positions de change, font l'objet d'une réévaluation du cours fixe au cours de change en vigueur à la date d'arrêté. L'écart dégagé est enregistré dans un compte de bilan « 38.391 : Écart de conversion ».

3.8 - Les valeurs immobilisées et amortissements

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition compte tenu du pourcentage de récupération de la TVA de l'année précédente.

Les immobilisations sont amorties linéairement. Les taux d'amortissement appliqués par le Groupe se détaillent comme suit :

Immeubles	2%
Matériel de transport	20%
	10%
Mobilier et Matériel de bureau	15%
	20%*
Matériel de sécurité, de communication et de climatisation	10%
	15%
Matériel informatique	33%*
Logiciels informatiques	33%
Agencements, aménagements et installations	10%
-Le droit au bail	5%
-Mob-bureau hors exploitation	10%
-Immeubles hors exploitation	2%
-Matériel outil hors exploitation	10%

(*) Taux appliqué pour les acquisitions à partir du 1er janvier 2008.

En application de la norme IAS 16 une partie du solde de l'écart de réévaluation a été transférée aux résultats reportés pour tenir compte d'une part de l'utilisation des biens réévalués et d'autres part du transfert de l'écart de réévaluation relatif aux biens cédés.

3.9- Provisions pour indemnités de départ à la retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Une provision pour avantages du personnel est comptabilisée par la STB pour faire face aux engagements correspondants à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés relatifs aux indemnités conventionnelles (douze mensualités) auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ en retraite. Elle résulte d'un calcul effectué selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées (prévue par la Norme Comptable Internationale IAS 19, Avantages du personnel, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie) qui prend en considération notamment le risque de mortalité, l'évolution prévisionnelle des salaires, la rotation des effectifs et un taux d'actualisation financière.

Un complément de provision est également comptabilisé pour couvrir les engagements de la STB envers son personnel retraité en matière d'assurance sociale, en utilisant la même méthode comptable et en se basant sur des estimations de l'espérance de vie des bénéficiaires et des charges annuelles découlant du contrat d'assurance sociale.

3.10- Impôts sur le résultat :

Conformément aux principes généralement admis en Tunisie, le Groupe distingue les impôts courants et les impôts différés.

3.10.1 - Impôts courants

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur propres à chacune des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

3.10.2 - Impôts différés

Seules les éliminations des opérations réciproques ayant une incidence sur les résultats et les réserves ont donné lieu à la constatation de l'impôt différé.

Les différences temporelles issues des états financiers individuels des sociétés du groupe, n'ont pas donné lieu à la constatation éventuelle d'impôts différés.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt au niveau de l'état de résultat.

Pour l'exercice 2023 et au-delà, les taux d'imposition effectifs retenus pour calculer les stocks d'impôts différés des sociétés consolidées se présentent par entité comme suit :

SOCIETES CONSOLIDEES	Taux nominal	Taux effectif
Etablissements de Crédit		
SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE	43%	43%
Secteur financier		
STB INVEST	43%	43%
STRC	43%	43%
STB FINANCE	43%	43%
STB SICAR	43%	43%
STB MANAGER	43%	43%
SOFI ELAN	0%	0%
Secteur du bâtiment		
L'IMMOB.DE L'AVENUE "IA"	18%	18%
Secteur des services		
GEVE	18%	18%
SOCIETE ACTIVHOTELS	18%	18%
STB MOYENS GENERAUX	18%	18%
STB SECURITE ET GARDIENNAGE	18%	18%
SOCIETE EDDKHILA	18%	18%
SOCIETE MGERT	18%	18%

NOTE 4 - Périmètre de consolidation

4.1 Présentation du périmètre de consolidation

Les comptes consolidés de la Banque regroupent l'ensemble des entités sous contrôle exclusif ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe.

Le périmètre de consolidation est composé de toutes les sociétés sur lesquelles la STB exerce, directement ou indirectement, par ses sociétés consolidées un contrôle exclusif et des sociétés sur lesquelles elle exerce une influence notable.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle.

Sont exclues du périmètre de consolidation les entités pour lesquelles les titres de participation ont été acquis uniquement en vue d'une cession ultérieure dans un avenir proche. Lorsque des restrictions sévères et durables mettent en cause la capacité du groupe à contrôler la politique d'exploitation et les actifs d'une filiale ou d'une participation, celle-ci est également exclue du périmètre de consolidation. Tel est le cas des filiales en liquidation ou placées sous le contrôle d'un administrateur judiciaire.

Les sociétés retenues dans le périmètre de consolidation ainsi que les secteurs d'activité et les pays de résidence de chaque société se présentent comme suit :

SOCIETES CONSOLIDEES	DESIGNATION	POLE D'ACTIVITE	PAYS
1. STB BANK (société Mère)	STB	ETABL. DE CREDIT	TUNISIE
2. STB INVEST	STB INVEST	ETABL. FINANCIERS	TUNISIE
3. STB MANAGER	STB MANAGER	ETABL. FINANCIERS	TUNISIE
4. STB FINANCE	STB FINANCE	ETABL. FINANCIERS	TUNISIE
5. STB SICAR	STB SICAR	ETABL. FINANCIERS	TUNISIE
6. L'IMMOBILIERE DE L'AVENUE	IMM. AVENUE	SERVICE	TUNISIE
7. STE TUN.RECOUVR. DES CREANCES "STRC"	STRC	ETABL. FINANCIERS	TUNISIE
8. SOCIETE LA GENERALE DES VENTES	GEVE	SERVICE	TUNISIE
9. SOCIETE ED DKHILA	EDDKHILA	SERVICE	TUNISIE
10. SOCIETE ACTIVHOTELS	ACTIVHOTELS	SERVICE	TUNISIE
11. SICAV L'INVESTISSEUR	SICAV INVEST	ETABL. FINANCIERS	TUNISIE
12. SICAV L'AVENIR	SICAV AVENIR	ETABL. FINANCIERS	TUNISIE
13. SICAV EPARGNE OBLIGATAIRE	SICAV OBLIG	ETABL. FINANCIERS	TUNISIE
14. SICAV EPARGNANT	SICAV EPARGNANT	ETABL. FINANCIERS	TUNISIE
15. TUNISIAN FOREIGN BANK EX- « U.T.B»	TFB	ETABL. DE CREDIT	FRANCE
16. STE MOYENS GENERAUX	STBMG	SERVICE	TUNISIE
17. MAGASINS GENERAUX ET ENTREPOTS REELS DE TUNIS	MGERT	SERVICE	TUNISIE
18. S.T.C VERITAS	STCV	SERVICE	TUNISIE
19. SONI BANK	SONIBANK	ETABL. DE CREDIT	NIGER
20. S.C.I " LA MAISON DU BANQUIER"	SCIMB	SERVICE	TUNISIE
21. S.P.C.M "ELFEJJA"	ELFEJJA	SERVICE	TUNISIE
22. STB SECURITE ET GARDIENNAGE	STBSG	SERVICE	TUNISIE

Le périmètre des états financiers consolidés comprend, outre la société mère, 21 entités au 31 décembre 2023 :

- 16 filiales traitées par intégration globale ;
- 5 entreprises associées traitées par mise en équivalence.

Les pourcentages de contrôle, les pourcentages d'intérêt du groupe ainsi que les méthodes de consolidation de chaque entité du périmètre de consolidation se présentent comme suit :

Sociétés consolidables	% de Contrôle du Groupe			Méthode de consolidation		% d'intérêt du Groupe		
	2023	2022	Var %	2023	2022	2023	2022	Var %
STB	100,00%	100,00%	0,00%	IG	IG	99,99%	99,99%	0,00%
STB INVEST	96,85%	95,05%	1,81%	IG	IG	96,53%	94,73%	1,81%
STB MANAGER	99,99%	99,99%	0,00%	IG	IG	99,53%	99,40%	0,13%
STB FINANCE	96,71%	96,71%	0,00%	IG	IG	95,95%	95,55%	0,39%
STB SICAR	99,50%	99,50%	0,00%	IG	IG	98,88%	98,58%	0,30%
IMM. AVENUE	99,90%	99,90%	0,00%	IG	IG	99,31%	99,16%	0,15%
STRC	100,00%	100,00%	0,00%	IG	IG	99,81%	99,72%	0,09%
GEVE	50,00%	50,00%	0,00%	IG	IG	49,99%	49,99%	0,00%
EDDKHILA	67,87%	67,87%	0,00%	IG	IG	67,63%	67,51%	0,12%
ACTIVHOTELS	100,00%	100,00%	0,00%	IG	IG	99,95%	99,94%	0,02%
SICAV INVEST	77,83%	78,05%	-0,21%	IG	IG	76,31%	75,74%	0,58%
SICAV AVENIR	98,27%	98,32%	-0,05%	IG	IG	97,67%	97,52%	0,15%
SICAV OBLIG	1,02%	2,53%	-1,51%	IG	IG	0,99%	2,43%	-1,44%
SICAV EPARGNANT	7,84%	7,61%	0,22%	IG	IG	7,77%	7,49%	0,28%
TFB	49,99%	49,99%	0,00%	MEE	MEE	49,99%	49,99%	0,00%
STBMG	99,97%	99,98%	-0,01%	IG	IG	97,94%	97,15%	0,78%
MGERT	49,95%	49,95%	0,00%	IG	IG	49,94%	49,94%	0,00%
STCV	27,06%	27,06%	0,00%	MEE	MEE	27,05%	27,05%	0,00%
SONIBANK	25,00%	25,00%	0,00%	MEE	MEE	25,00%	25,00%	0,00%
SCIMB	19,96%	19,96%	0,00%	MEE	MEE	19,96%	19,96%	0,00%
ELFEJA	20,00%	20,00%	0,00%	MEE	MEE	20,00%	20,00%	0,00%
STBSG	99,90%	99,90%	0,00%	IG	IG	97,84%	97,06%	0,78%

IG : intégration globale

MEE : Mise en équivalence

NI : Non intégrée

4.1.1- Traitements particuliers

Consolidation des comptes de la **TUNISIAN FOREIGN BANK -TFB-** : le pourcentage de contrôle du groupe de la STB dans la TFB a été arrêté au 31 décembre 2023 à 49,99%. Cependant, la TFB a été consolidé par la méthode de mise en équivalence étant donné que la STB estime qu'elle ne dispose pas du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de ladite société.

4.1.2- Variation du périmètre de consolidation du groupe STB

Le périmètre de consolidation 2023 n'a pas varié par rapport au périmètre de consolidation 2022.

4.2 - Sociétés exclus du périmètre de consolidation

Sont exclus du périmètre de consolidation du groupe STB, 42 sociétés pour les motifs présentés ci-dessous :

- Les sociétés en liquidation ou en situation compromise :

Ordre	Raison Sociale
1	SKANES PALACE INTERNATIONAL
2	AFRICA SOUSSE
3	STE TOURISTIQUE AIN DRAHAM "HOTEL NOUR EL AIN"
4	EL MARASSI
5	STE D'ANIMATION ET DE LOISIRS PARADISE PARK (H PHEDRA)
6	STE D'ETUDES ET DE DEV. HAMMAMET SUD "SEDHS"
7	STE D'ET. DEVPT AUDIO-VISUEL DE TSIE "SEDAT"
8	STE DES IND. METALLURGIQUES "SIMET"
9	CIE MED. DE TOURISME "HOTEL DALIA"
10	IMACO
10	STIA
11	LA BANQUE FRANCO-TUNISIENNE BFT.
13	KURIAT PALACE

- Les sociétés en veilles :

Ordre	Raison Sociale
1	COMPAGNIE DE DEVELOPPEMENT DU GRAND KORBOUS
2	STE D'ETUDES ET DE DEVELOPPEMENT DE SOUSSE
3	STE D'ET. & DE DEVPT "ZOUARAA"
4	STE DE COMMERCE INTERNATIONAL DE KEBILI "SOCIK"
5	CIE DE DEVELOPPEMENT "LELLA HADHRIA"
6	OPTIMA SICAR
7	S.H.T. LES BERGES 2000 "Hôtel l'Atrium"
8	COPRAT HAMMAMET GARDEN HOTEL
9	DUNES DE NEFZAOUA
10	STE HOTELIERE "BEL AIR" (EN VEILLEUSE)
11	CIE HOTELIERE DES CENTRES VILLES (HOTEL ANDALOUS)
12	Sté d'Etudes et de Prom.Tque " Hôtel Mariqueen"JERBA MARITIM

- Les sociétés dont les états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 sont indisponibles :

Ordre	Raison Sociale
1	SIDCO SICAR
2	CIE TQUE ARABE « CTA" (MARINA MONASTIR)
3	STE DE DEV.ECO. DE KASSERINE SODEK-SICAR
4	STE TANIT INTERNATIONAL
5	MARINA HAMMAMET
6	SOPINO
7	SOPIC
8	SED SOUSSE NORD

- Les sociétés acquises et détenues dans l'unique perspective d'une cession ultérieure dans un avenir proche ainsi que les sociétés pour lesquelles une procédure de cession est engagée :

Ordre	Raison Sociale
1	STE RAMLA TOZEUR
2	STE D'ANIMATION TOURISTIQUE BISAT SA
3	STE D'ACTIVITE TQUE "HOTEL ZODIAC"
4	STE HOTEL YOUNES
5	STE TOURISME & ANIMATION "RAIS CLUB"
6	STE DE PROMOTION TOURISTIQUE LES CYCLAMENS
7	STE INTLE DE GEST. HOT. "H. BYBLOS"
8	STE HOTEL BYZANCE
9	STE HOTELIERE « DAR DHIAFA » TROPICANA CLUB

NOTE 5 - FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE

5.1 - Retraitements impactant l'exercice clos 2022

Dans le but d'assurer une meilleure présentation des états financiers arrêtés au 31/12/2023, des retraitements ont été effectués au niveau de la société mère pour l'exercice clos 2022. Ces retraitements sont présentés au niveau du tableau suivant :

En millier de dinars

Rubrique	Solde publié au 31/12/2022	Impact d'intégration des SICAVs au 31/12/2022 (5.1.1)	Impact modification comptable STB (5.1.2)	Impact reclassement STB (5.1.3)	Impact redressement Impôts différés (5.1.4)	Solde après retraitement
Bilan						
AC01- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	176 168	-	-	4 845	-	181 013
AC03- Créance su la clientèle	10 842 311	-	-	160 623	-	11 002 934
AC4- Portefeuille-titres commercial	932 034	174 237	2 925	-	-	1 109 195
AC5- Portefeuille d'investissement	1 286 757	113 333	1 405	-	-	1 401 494
AC5b- Titres mis en équivalence	134 902	-22 183	-	-	-	112 719
AC7- Autres actifs	792 103	-559	-	-294 987	-	496 557
AC9- Impôt différé Actif	1 208	-	-	-	-1 208	-
PA3- Dépôts et avoirs de la clientèle	9 794 435	-75 614	-	18 231	-	9 737 053
PA4- Emprunts et ressources spéciales	610 055	-13 723	-	-	-	596 332
PA5- Autres passifs	901 895	118	12 787	-147 751	-	767 049
PA6- Impôt différé Passif	36 980	-	-	-	-36 980	-
CP3- Réserves consolidés	485 482	-	-7 352	-	34 319	512 449
CP7- Résultat consolidé	99 384	-	-1 104	-	1 452	99 732
Intérêts minoritaires	11 831	354 045	-	-	-1	365 876
Etat de résultat						
PR1- Intérêts et revenus assimilés	950 975	2 645	-	5 577	-	959 197
PR2- Commissions (en produits)	142 623	-2 460	-	1 474	-	141 638
PR3- Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	116 291	3 662	-	-	-	119 953
PR4- Revenus du portefeuille d'investissement	76 319	19 947	-	-	-	96 266
CH1- Intérêts encourus et charges assimilées	-580 943	363	-	961	-	-579 620
CH02- Commissions encourues	-7 773	-	-	-961	-	-8 734
PR7 - Autres produits d'exploitation	27 535	52	-	-7 051	-	20 536
CH06- Frais de personnel	-221 682	-	-1 104	-	-	-222 786
CH7 - Charges générales d'exploitation	-100 899	-578	-	-	-	-101 477
PR11- Quote-part dans les résultats des Sociétés mises en équivalence	1 733	-1 319	-	-	-	414
PR12- Part de résultat revenant aux minoritaires	-1 045	-22 313	-	-	62	-23 296

5.1.1- Changement de la méthode de consolidation des SICAV

L'exercice 2023 a subi une revue de la méthode de consolidation des SICAVs, suite à l'appréciation de la notion de contrôle. En effet, la société gestionnaire des SICAVs est une filiale du groupe STB « STB FINANCE », elle dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles des SICAVs, d'où le contrôle exclusif est démontré.

Pour l'exercice 2023, les SICAVs sont consolidés par intégration globale. Dans ce cadre, les états financiers au 31-12-2022 ont été retraités pour les besoins de comparabilité.

5.1.2- Modification comptable

La STB a procédé à des redressements comptables, constatés par le biais du compte modifications comptables affectant les réserves consolidées du groupe s'élèvent à 8 457 mDT.

Ces redressements concernent les charges sur primes variables, les produits d'étalement sur les titres de placements et les titres d'investissements (BTA) et la reprise de provision sur Fonds Gérés.

Suite à ces modifications, les chiffres des états financiers arrêtés au 31/12/2022 ont été retraités pour les besoins de la comparabilité.

5.1.3- Reclassement entre les rubriques des états financiers

Dans le but d'assurer une meilleure présentation des états financiers arrêtés au 31/12/2023, des reclassements au niveau de la société mère ont été effectués entre les rubriques, et qui concernent principalement des comptes de crédits au personnel (de AC07 à AC03), des comptes figés (de AC03 à AC07 et de PA05 à AC07) ainsi que le rattachement de certains encours de provisions initialement constatées en provisions pour risques et charges (PA05) aux rubriques correspondantes (AC01 et AC07).

Suite à ces reclassements, les chiffres des états financiers arrêtés au 31/12/2022 ont été retraités pour les besoins de la comparabilité.

5.1.4- Redressement Impôts différés

La STB a procédé au cours de l'exercice 2023 aux redressements de certaines opérations impactant le traitement de l'impôt différé.

Pour les besoins de la comparabilité, les chiffres des états financiers arrêtés au 31/12/2022 ont été retraités.

5.2 - Reclassement BTA

A l'occasion de l'élaboration d'un nouveau business modèle, la banque a procédé à un reclassement des souches de bon de trésor du portefeuille négociation (BTA placement) au portefeuille bancaire (BTA investissement).

Le montant du reclassement est de 736,924 millions de dinars.

L'encours des BTA investissement au 31/12/2023 après reclassement est de 1 419,072 millions de dinars.

5.3 - Retraitement des garanties reçues au niveau de l'état des engagements hors bilan

Les travaux de migration vers le nouveau module SI ont engendré un retraitement au niveau de la rubrique "garanties reçues" de l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31/12/2022 ; Ce retraitement se présente comme suit :

Rubrique	Solde publié au 31/12/2022	Solde après retraitement au 31/12/2022	Montant retraitement au 31/12/2022 en DT
Etats des engagements hors bilan			
HB7-Garanties reçues	3 059 631	2 980 012	79 619

5.4 - Affaire BRUNO POLI

Une action en justice a été intentée contre la banque en 2011 par Monsieur BRUNO POLI pour la restitution de bons de caisse remis à la BNDT. En date du 29/10/2015, un jugement de première instance, confirmé en appel, a été prononcé contre la banque la condamnant à restituer les bons de caisse et à défaut à régler 7 millions de Dollars. La Cour de cassation a infirmé et renvoyé l'affaire devant la Cour d'Appel de Tunis. Une ordonnance de sursis à l'exécution a été obtenue sans consignation.

La cours d'appel a consigné de nouveau le jugement de première instance condamnant la banque à restituer les bons de caisse et à défaut à régler 7 millions de Dollars. Par conséquent, une provision pour risques a été constituée au 31 décembre 2020 pour un montant de 36 533 mdt.

Courant l'exercice 2021 et suite à la notification de l'arrêt de la cour de renvoi, la banque a de nouveau formulé un pourvoi en cassation, et a pu obtenir le sursis à l'exécution sans consignation.

Par arrêt n°39932/32 du 14/06/2022 la cour a de nouveau cassé et renvoyé l'affaire par devant la cour de renvoi.

La première audience est fixée par devant la cour de renvoi pour le 10/07/2023.

L'affaire est maintenue en état de plaidoirie et renvoyée à l'audience pour le 14/05/2024.

5.5 - Radiation et cession des créances

En application du paragraphe VII quater decies de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS, la STB a procédé à la radiation des créances bancaires irrécouvrables courant l'exercice 2023.

Et par référence à la loi n°98-4 du 2 février 1998, relative aux sociétés de recouvrement des créances, la STB a procédé à la cession des lots de créances bancaires à sa filiale STRC.

L'enveloppe totale des créances radiées et cédées sont à hauteur de 308 798 millions de dinars dont 71 161 millions de dinars au titre des intérêts de retard.

5.6- Cotisation au Fonds de garantie de dépôt

En application de l'article 149 et suivants de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que les dispositions du décret n° 2017-268 du 1er février 2017 relatif à la fixation des règles d'intervention, d'organisation et de fonctionnement dudit fonds, la STB est dans l'obligation d'adhérer au fonds de garantie de dépôt moyennant une cotisation annuelle de 0,3% de l'encours de ses dépôts. La cotisation relative à l'année 2023 est de 26 540 mdt.

NOTE 6 - NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN CONSOLIDÉ

(Les chiffres sont exprimés en mDT : milliers de Dinars Tunisiens)

6.1 - Caisse, et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Les avoirs en caisse et auprès de la BCT, CCP et TGT ont totalisé 180 439 mDT au 31/12/2023 contre 181 013 mDT au 31/12/2022, soit une diminution de 574 mDT.

Les différentes rubriques composant ce poste se présentent comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation	%
CAISSE	80 552	81 160	(608)	(0,7%)
Caisse en Dinars *	72 509	75 609	(3 100)	(4,1%)
Caisse en devise	12 028	9 536	2 492	26,1%
Provisions sur CAISSE, CCP ET TGT *	(3 985)	(3 985)	0	0,0%
BCT	98 201	98 167	34	1
BCT en Dinars	(662)	(4 654)	3 992	85,8%
BCT en devise	98 863	102 821	(3 958)	(3,8%)
CCP	1 057	1 057	-	-
TGT	629	629	-	-
Total	180 439	181 013	(574)	(0,3%)

(*) Données au 31/12/2022 retraitées pour les besoins de la comparabilité

6.2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers

Les créances sur les établissements bancaires et financiers ont totalisé 547 142 mDT au 31/12/2023 contre 446 328 mDT au 31/12/2022.

Les différentes rubriques composant ce poste se détaillent comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation	%
Créances sur les établissements bancaires	51 091	75 947	(24 856)	(32,7%)
Comptes courants des banques résidentes	292	827	(535)	(64,7%)
Comptes courants des banques non-résidentes	50 753	75 119	(24 366)	(32,4%)
Comptes débiteurs des correspondants en dinars convertibles	46	1	45	4500,0%
Prêts aux établissements financiers	423 762	299 032	124 730	41,7%
Prêts sur le marché monétaire en Dinars	71 828	71 849	(21)	(0,0%)
Prêts sur le marché monétaire en Devises	351 934	227 183	124 751	54,9%
Provisions sur prêts interbancaires	(1 828)	(1 849)	21	1,1%
Créances et prêts aux organismes financiers spécialisés	74 033	73 175	858	1,2%
Créances et prêts aux organismes financiers spécialisés (leasing)	45 260	44 402	858	1,9%
Créances sur les organismes financiers spécialisés (TUNIS RE)	28 773	28 773	-	-
Créances rattachés	84	23	61	265,2%
Créances rattachées sur prêts interbancaires en devises	84	23	61	265,2%
Total	547 142	446 328	100 814	22,6%

Les créances par exigibilité au refinancement de la BCT se présentent comme suit :

Description	2023	2022	Variation	%
Créances sur les établissements bancaires et financiers			-	-
Non éligibles aux refinancements de la BCT	547 142	446 328	100 814	22,6%
Total	547 142	446 328	100 814	22,6%

Ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers (hors créances rattachées) selon qu'elles soient matérialisées ou non par des titres du marché interbancaire

Description	2023	2022	Variation	%
Créances sur les établissements bancaires et financiers			-	-
Non matérialisés par des titres du marché interbancaire	547 142	446 328	100 814	22,6%
Total	547 142	446 328	100 814	22,6%

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers (hors créances rattachées) selon la durée résiduelle au 31/12/2023 se détaille comme suit :

Libellé	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Créances sur les établissements bancaires	51 091	-	-	-	51 091
Comptes courants des banques résidentes	292	-	-	-	292
Comptes courants des banques non-résidentes	50 753	-	-	-	50 753
Comptes débiteurs des correspondants en dinars convertibles	46	-	-	-	46
Prêts aux établissements bancaires	423 762	-	-	-	423 762
Prêts sur le marché monétaire en dinars	71 828	-	-	-	71 828
Prêts hors marché monétaire en dinars	-	-	-	-	-
Prêts sur le marché monétaire en devises	351 934	-	-	-	351 934
Provisions sur prêts interbancaires	(1 828)	-	-	-	(1 828)
Prêts aux organismes financiers spécialisés (leasing)	681	12 201	30 378	2 000	45 260
Créances sur organismes financiers spécialisés (Tunis Ré)	28 773	-	-	-	28 773
Créances rattachés	84	-	-	-	84
Total	502 563	12 201	30 378	2 000	547 142

6.3 - Créances sur la clientèle

L'évolution comparée des engagements nets entre 2023 et 2022 se présente comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation	%
Comptes courants débiteurs *	1 045 940	1 036 874	9 066	0,9%
Crédits sur ressources spéciales *	163 495	146 816	16 679	11,4%
Les créances prises en charge par l'État	9 440	9 440	-	-
Bonification prise en charge par l'État	4 230	4 230	-	-
Comptes courants associés	88 608	88 608	-	-
Autres concours à la clientèle *	10 738 439	11 267 356	(528 917)	(4,7%)
Créances à abandonner	4 298	4 298	-	-
Créances rattachées *	90 613	110 238	(19 625)	(17,8%)
Créances bancaires détenues par la STRC	1 113 150	1 083 852	29 298	2,7%
Autres crédits sur ressources spéciales	49 333	39 516	9 817	24,8%
Total brut	13 307 546	13 791 228	(483 682)	(3,5%)
Provisions	(2 259 419)	(2 209 483)	(49 936)	(2,3%)
Provisions sur comptes courants	(149 429)	(144 889)	(4 540)	(3,1%)
Provisions sur ressources spéciales	(42 128)	(36 576)	(5 552)	(15,2%)
Provisions sur autres concours à la clientèle	(719 189)	(744 745)	25 556	3,4%
Provisions sur comptes courants associés	(45 552)	(45 552)	-	-
Provisions sur créances à abandonner	(455)	(455)	-	-
Provisions collectives	(208 786)	(176 948)	(31 838)	(18,0%)
Provisions sur créances bancaires détenues par la STRC	(1 093 880)	(1 060 318)	(33 562)	(3,2%)
Agios réservés	(513 297)	(526 290)	12 993	2,5%
Agios réservés sur comptes courants	(42 844)	(39 828)	(3 016)	(7,6%)
Agios réservés sur autres concours à la clientèle	(413 091)	(434 664)	21 573	5,0%
Agios réservés sur comptes courants associés	(34 579)	(34 579)	-	-
Agios réservés sur créances à abandonner	(3 843)	(3 843)	-	-
Agios réservés sur créances rattachées	(18 940)	(13 376)	(5 564)	(41,6%)
Produits perçus d'avance	(41 770)	(52 521)	10 751	20,5%
Total Net en Mdt	10 493 060	11 002 934	(509 874)	(4,6%)

(*) Données au 31/12/2022 retraitées pour les besoins de la comparabilité

La structure de l'encours net des créances sur la clientèle au 31/12/2023 est la suivante :

Libellé	Encours Bruts	Provisions Individuelles	Provisions additionnelles	Agios Réservés	Pdt perçus d'avance	Encours Net
C/C Débiteurs	1 045 940	(120 336)	(29 092)	(42 844)		853 668
C/ Ressources spéciales	212 828	(38 973)	(3 155)	-		170 700
Comptes courants associés	88 608	(32 152)	(13 400)	(34 579)		8 477
Autres conc. à la clientèle	10 752 108	(548 963)	(170 226)	(413 091)	(41 770)	9 578 058
Créances à abandonner	4 298	(455)	-	(3 843)		-
Créances détenues par la STRC	1 113 150	(1 093 880)				19 270
Créances rattachées	90 613			(18 940)		71 673
Total	13 307 545	(1 834 759)	(215 873)	(513 297)	(41 770)	10 701 846
Provisions collectives		(208 786)				(208 786)
Encours net	13 307 545	(2 043 545)	(215 873)	(513 297)	(41 770)	10 493 060

L'encours brut des créances sur la clientèle hors impayés et créances rattachées est ventilé selon la durée résiduelle comme suit :

Libellé	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Encours Brut
Comptes courants débiteurs	1 045 940	-	-	-	1 045 940
Crédits sur ressources spéciales	8 213	17 225	91 172	46 885	163 495
Les créances prises en charge par l'État	9 440	-	-	-	9 440
Bonification prise en charge par l'État	4 230	-	-	-	4 230
Comptes courants associés	88 608	-	-	-	88 608
Autres concours à la clientèle	10 738 439	-	-	-	10 738 439
Créances bancaires détenues par la STRC	1 113 150	-	-	-	1 113 150
Total au 31 décembre 2022	13 008 020	17 225	91 172	46 885	13 163 302

L'évolution des créances douteuses et leurs provisions se détaille ainsi :

Libellé	2022	Dotations	Reprises	Reclass	2023
Provisions sur comptes courants	(144 889)	(38 866)	38 019	(3 693)	(149 429)
Provisions sur ressources spéciales	(36 576)	(19 261)	8 376	5 333	(42 128)
Provisions sur autres concours à la clientèle	(744 744)	(183 390)	212 916	(3 971)	(719 189)
Provisions sur comptes courants associés	(45 552)	-	-	-	(45 552)
Provisions sur créances à abandonner	(455)	-	-	-	(455)
Provisions collectives	(176 948)	(31 838)	-	-	(208 786)
Provisions sur créances bancaires détenues par la STRC	(1 060 318)	(5 248)	807	(29 121)	(1 093 880)
Total	(2 209 482)	(278 603)	260 118	(31 452)	(2 259 419)

6.3.1 - Garanties

Les garanties retenues par la Banque pour la détermination des provisions sur les engagements sont arrêtées dans certains cas en l'absence d'un inventaire des documents juridiques les justifiant (certificats de propriété, attestation AFT, AFI...).

6.3.2 - Provisions additionnelles

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013, la STB a constitué une reprise sur provisions additionnelles de l'ordre de 76 486 mille dinars au titre de l'exercice 2023, sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans.

Le solde des provisions additionnelles s'élève au 31 décembre 2023 à 215 873 mille dinars.

6.3.3 - Provisions collectives

En application de la circulaire aux banques n° 2024-01 du 19 Janvier 2024 portant sur Division, couverture des risques et suivi des engagements, la Banque constitue par prélèvement sur ses résultats, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT 91-24 du 17 décembre 1991.

La provision collective a été estimée fin 2023 à 213 424 millions de dinars.

6.3.4 - Créances consolidées et prises en charge par l'État sans intérêts

Les créances prises en charges par l'État sont les créances de certaines entreprises publiques prises en charge par l'État dans le cadre de la loi de finances pour l'année 1999 et dont l'encours totalise la somme de 9 440 mille dinars. Ces créances ont été consolidées sur une période de 20 à 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'État.

6.4 - Portefeuille titre commercial

Le solde de ce poste s'élève 730 474 mDT au 31/12/2023 contre 1 109 195 mDT au 31/12/2022. Le portefeuille-titres commercial est composé de titres à revenus fixes émis par l'État et de titres à revenus variables.

Libellé	2022	Acquisition/ Dotation	Cession/ Liquidation/ Reprise	Reclassement	2023
I- Titres de placement	869 797	364 167	(137 172)	(644 542)	452 251
Actions (Placement)	20 066	8 927	(8 854)	23	20 162
BTA (Placement) *	712 164	299 196	(95 839)	(695 762)	219 759
Obligations (Placement)	131 485	26	(84)	51 768	183 196
Billets de trésorerie et certificats de dépôt (Placement)	5 152	10 127	(698)	(5 329)	9 252
Parts dans les OPCVM (Placement)	29 969	20 790	(28 705)	(719)	21 335
Autres titres de placement	(5 270)	-	738	-	(4 532)
Créances rattachées aux BTA (Placement) *	21 912	17 395	-	(28 711)	10 596
Créances rattachées aux obligations (Placement)	3 878	6 888	(6 889)	(711)	3 166
Créances rattachées aux autres titres de placement	(21)	818	(749)	318	366
Primes / décotes sur BTA (Placement) *	(42 801)	-	3 908	32 003	(6 890)
Provisions sur titres de placement	(6 737)	-	-	2 578	(4 159)
II- Titres de transactions	239 398	283 639	(244 814)	-	278 223
2.1 Titres de transaction à revenu fixe	239 398	283 639	(244 814)	-	278 223
Bons de trésor à court terme (Transaction)	244 814	285 855	(244 814)	-	285 855
Créances et dettes rattachées	(5 416)	(2 216)	-	-	(7 632)
Total net	1 109 195	647 806	(381 986)	(644 542)	730 474

(*) Données au 31/12/2022 retraitées pour les besoins de comparabilité.

6.5 - Portefeuille titre d'investissement

La valeur du portefeuille titres d'investissement s'élève à 2 178 295 mDT au 31/12/2023 contre 1 401 494 mDT au 31/12/2022 et se détaille comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation	%
BTA d'investissement	1 419 072	841 367	577 705	68,7%
Décote/primes sur BTA d'investissement *	(58 252)	(12 828)	(45 424)	(354,1%)
Créances rattachées	54 655	25 527	29 128	114,1%
Total BTA d'investissement	1 415 475	854 066	561 409	65,7%
Emprunts obligataires	18 307	20 227	(1 920)	(9,5%)
Emprunt national	554 650	348 801	205 849	59,0%
Provisions Emprunts obligataires	(9 088)	(3 650)	(5 438)	(149,0%)
Créances rattachées	30 458	13 772	16 686	121,2%
Créances rattachées / Emprunt national	-	16	(16)	(100,0%)
Total autres titres d'investissement	594 327	379 166	215 161	56,7%
Provisions Fonds gérés *	-	1 635	(1 635)	(100,0%)
Total Fonds gérés	-	1 635	(1 635)	(100,0%)
Parts dans les FCP	49 148	49 146	2	0,0%
Provisions sur parts dans les FCP	(3 720)	-	(3 720)	-
Total FCP	45 428	49 146	(3 718)	(7,6%)
Titres de participations	199 408	198 913	495	0,2%
Participations en rétrocession	123 250	120 938	2 312	1,9%
Sociétés en liquidation	30	30	-	-
Provisions titres de participation	(130 314)	(131 860)	1 546	1,2%
Provisions sur participations en rétrocession	(69 813)	(70 931)	1 118	1,6%
Créances et dettes rattachées	(219)	(332)	113	34,0%
Créances rattachées aux participations en rétrocession	723	723	-	-
Total Titres de participation	123 065	117 481	5 584	4,8%
Total général	2 178 295	1 401 494	776 801	55,4%

(*) Données au 31/12/2022 retraitées pour les besoins de comparabilité.

Les mouvements par catégorie de titres classés dans le portefeuille d'investissement sont retracés dans le tableau suivant :

Description	2022	Souscription	Cession /remboursement /restitution	Reclassement	2023
BTA d'investissement	841 367	89 973	(205 925)	693 657	1 419 072
Emprunts obligataires	20 227	2 048	(4 780)	812	18 307
Emprunt national	348 801	276 600	-	(70 751)	554 650
Parts dans les FCP	49 146	2	-	-	49 148
Titres de participations	198 913	1 625	(549)	(581)	199 408
Participations en rétrocession	120 938	1 324	(1 371)	2 359	123 250
Sociétés en liquidation	30	-	-	-	30
Total en mDT	1 579 422	371 572	(212 625)	625 496	2 363 865

6.6 - Titres mis en équivalence

Les participations du Groupe dans les sociétés mises en équivalence concernent les sociétés suivantes :

Société	Participation du Groupe 2023	Participation du Groupe 2022	Var %	Valeur d'équivalence 2023	Valeur d'équivalence 2022	Variation	%
TFB	50,0%	50,0%	0,0%	32 702	35 660	(2 958)	(8,3%)
STCV	27,1%	27,1%	0,0%	1 747	1 581	166	10,5%
SONIBANK	25,0%	25,0%	0,0%	58 134	60 207	(2 073)	(3,4%)
SCIMB	20,0%	20,0%	0,0%	1 392	1 327	65	4,9%
ELFEJJA	20,0%	20,0%	0,0%	13 798	13 944	(146)	(1,0%)
SICAV EPARGNANT	7,8%	7,5%	0,3%	-	-	-	-
SICAV OBLIG	1,0%	2,4%	(1,4%)	-	-	-	-
Total				107 773	112 719	(4 946)	(4,4%)

6.7 - Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées nettes s'élèvent à 168 975 mDT au 31/12/2023. Les mouvements enregistrés au cours de l'exercice 2023 se détaillent comme suit :

Libellé	Valeur Brute 2022	Acquisition/ Cession 2023	Valeur Brute 2023	Amort 2022	Dotation / Prov. 2023	Transf.	Amort 2023	Valeur Nette 2023
Immobilisations Incorporelles	39 855	2 529	42 384	(33 418)	(3 772)	(322)	(37 512)	4 872
Logiciel informatique	39 642	2 529	42 171	(33 300)	(3 732)	(346)	(37 378)	4 793
Frais étude et développement	136	-	136	(98)	(40)	24	(114)	22
Droit au bail	57	-	57	-	-	-	-	57
Autres immob. Incorporelles	20	-	20	(20)	-	-	(20)	-
Immobilisations Corporelles	361 522	27 714	389 236	(214 757)	(12 946)	2 570	(225 133)	164 103
Terrains	39 768	11 358	51 126					51 126
Constructions	88 695	-	88 695	(51 973)	(2 020)	1 118	(52 875)	35 820
Mobilier de bureaux	10 500	512	11 012	(7 589)	(870)	147	(8 312)	2 700
Matériel de transport	4 823	600	5 423	(3 195)	(728)	394	(3 529)	1 894
Matériel informatique	54 623	4 116	58 739	(51 998)	(2 825)	2 366	(52 457)	6 282
Matériel de communication	2 074	10	2 084	(1 341)	(47)	(582)	(1 970)	114
Matériel de bureaux	19 150	1 609	20 759	(18 205)	(618)	442	(18 381)	2 378
Matériel de sécurité	7 527	2 960	10 487	(4 072)	(632)	(76)	(4 780)	5 707
Matériel de climatisation	6 095	-	6 095	(5 641)	(106)	(92)	(5 839)	256
Agencem. amén. et instal.	75 173	8 511	83 684	(50 031)	(4 771)	(1 597)	(56 399)	27 285
Mob- bureau hors expl	33	-	33	(31)	-	(2)	(33)	-
Mat-outil hors exploit	403	-	403	(371)	(10)	8	(373)	30
Matériel et outil. Touristiques	14 141	83	14 224	(13 306)	(317)	-	(13 623)	601
Immeubles hors exploit	28 044	-	28 044	(6 993)	-	444	(6 549)	21 495
Constructions en cours	-	445	445			-		445
Imm. En attente affectation	1 057	(1 057)	-	-	-	-	-	-
Autres immob. corporelles	9 416	(1 433)	7 983	(11)	(2)	-	(13)	7 970
TOTAL	401 376	30 243	431 620	(248 175)	(16 718)	2 248	(262 645)	168 975

6.8 - Autres actifs

Au 31/12/2023, les autres postes d'actif totalisent 503 218 mDT contre 496 557 mDT au 31/12/2022 et se détaillent comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation	%
Prêts et avances au personnel *	15 099	12 675	2 424	19,1%
État, impôt et taxes *	49 236	18 592	30 644	164,8%
Stocks divers *	53 639	53 980	(341)	(0,6%)
Différence de change à la charge de l'état	178	178	-	-
Siège, succursales et agences_Actif *	24 277	10 933	13 344	122,1%
Comptes de régularisation actif *	137 313	124 235	13 078	10,5%
Valeurs présentées à la compensation *	(9 758)	77 406	(87 164)	(112,6%)
Charges payées d'avance *	1 102	1 012	90	8,9%
Produits à recevoir *	3 328	2 171	1 157	53,3%
Différence PF encaissement exigible après encaissement	18 755	19 034	(279)	(1,5%)
Autres comptes d'actif *	170 702	127 594	43 108	33,8%
Clients et comptes rattachés	5 511	5 303	208	3,9%
Provisions sur autres actifs *	(52 762)	(44 101)	(8 661)	(19,6%)
Autres comptes figés *	86 598	87 545	(947)	(1,1%)
TOTAL	503 218	496 557	6 661	1,3%

(*) Données au 31/12/2022 retraitées pour des besoins de comparabilité.

6.9 - Banque central et CCP

Au 31/12/2023 ce poste totalise 1 077 234 mDT contre 1 517 934 mDT au 31/12/2022. Ce poste se détaille comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation	%
Appel d'offre	954 000	1 131 000	(177 000)	(15,6%)
Facilité de prêt	10 000	420 000	(410 000)	(97,6%)
Utilisations auprès de la BCT	112 163	(34 744)	146 907	422,8%
Dettes rattachées	1 071	1 678	(607)	(36,2%)
TOTAL	1 077 234	1 517 934	(440 700)	(29,0%)

6.10 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Au 31/12/2023 ce poste totalise 582 379 mDT contre 535 650 mDT au 31/12/2022. Sa répartition par nature d'établissement bancaire et financier est la suivante :

Libellé	2023	2022	Variation	%
Comptes à vue des établissements financiers	89 034	113 637	(24 603)	(21,7%)
Banques de dépôts	281	29	252	869,0%
Banques non-résidentes	88 753	113 608	(24 855)	(21,9%)
Emprunts auprès des établissements financiers	491 662	420 409	71 253	16,9%
Emprunts en dinars	303 509	168 800	134 709	79,8%
Emprunts en devises	188 153	251 609	(63 456)	(25,2%)
Avoir en compte des établissements financiers et dettes rattachées	1 683	1 604	79	4,9%
Total	582 379	535 650	46 729	8,7%

- Décomposition par critère de matérialisation par des titres du marché interbancaire

Libellé	2023	2022	Variation	%
Dettes non matérialisées par des titres du marché interbancaire	582 379	535 650	46 729	8,7%
Total	582 379	535 650	46 729	8,7%

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers (hors dettes rattachées) selon la durée résiduelle au 31/12/2023 se détaille comme suit :

Description	≤ 3 mois	entre 3 mois et 1 an	entre 1 an et 5 ans	> 5 ans	Total
Comptes à vue des établissements financiers	89 034	-	-	-	89 034
Banques de dépôts	281	-	-	-	281
Banques non-résidentes	88 753	-	-	-	88 753
Emprunts auprès des établissements financiers	456 890	34 772	-	-	491 662
Emprunts en dinars	303 509	-	-	-	303 509
Emprunts en devises	153 381	34 772	-	-	188 153
Avoir en compte des établissements financiers	1 377	306	-	-	1 683
Total	547 301	35 078	-	-	582 379

6.11 - Dépôts et avoirs de la clientèle

Le solde de ce poste s'élève à 10 004 984 mDT au 31/12/2023 contre 9 737 053 mDT au 31/12/2022. Les dépôts se détaillent comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation	%
Dépôts à vue	2 615 314	2 579 825	35 489	1,4%
Dépôts épargne	4 245 908	3 870 738	375 170	9,7%
Compte à terme	773 745	731 945	41 800	5,7%
Comptes en dinars convertibles	117 079	124 272	(7 193)	(5,8%)
Dépôts en devises	761 335	781 666	(20 331)	(2,6%)
Placements en devises	305 325	264 322	41 003	15,5%
Bons de caisse	681 646	686 193	(4 547)	(0,7%)
Autres sommes dues à la clientèle *	221 301	294 613	(73 312)	(24,9%)
Dettes rattachées	(5 669)	(8 521)	2 852	33,5%
Certificats de dépôts	289 000	412 000	(123 000)	(29,9%)
Total	10 004 984	9 737 053	267 931	2,8%

(*) Données au 31/12/2022 retraitées pour des besoins de comparabilité.

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle hors dettes rattachées selon la durée résiduelle hors dettes rattachées se détaille comme suit :

Libellé	Inf à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	Sup à 5 ans	Encours brut
Dépôts à vue	3 610 963	187 784	306	-	3 799 053
Dépôts à vue dinars	2 615 314	-	-	-	2 615 314
Comptes en dinars convertibles	117 079	-	-	-	117 079
Comptes en devises	761 335	-	-	-	761 335
Placement en devises	117 235	187 784	306	-	305 325
Dépôts épargne	4 245 908	-	-	-	4 245 908
Comptes spéciaux d'épargne	4 203 762	-	-	-	4 203 762
Autres comptes d'épargne	42 146	-	-	-	42 146
Dépôts à terme	704 851	840 882	198 658	-	1 744 391
Compte à terme	296 512	401 134	76 099	-	773 745
Bons de caisse	210 339	348 748	122 559	-	681 646
Certificats de dépôts	198 000	91 000	-	-	289 000
Autres sommes dues à la clientèle	221 301	-	-	-	221 301
Total	8 783 023	1 028 666	198 964	-	10 010 653

6.12 - Emprunts et ressources spéciales

Le solde de ce poste totalise 640 645 mDT au 31/12/2023 contre 596 332 mDT au 31/12/2022 et se réparti comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation	%
Emprunts obligataires & privés	252 333	286 015	(33 682)	(11,8%)
Ressources spéciales	339 362	275 288	64 074	23,3%
Ressources budgétaires	86 414	88 629	(2 215)	(2,5%)
Ressources extérieures	252 948	186 659	66 289	35,5%
Intérêts sur emprunts obligataires	53 420	40 797	12 623	30,9%
Intérêts à payer sur ressources extérieures	3 069	2 390	679	28,4%
Dettes rattachées	388	388	-	-
Écart de conversion sur emprunt	(7 927)	(8 546)	619	7,2%
Total	640 645	596 332	44 313	7,4%

(a) Emprunts obligataires & privés

La ventilation des emprunts obligataires et privés selon la durée résiduelle au 31/12/2023 se détaille comme suit :

Description	≤3 mois]3 mois-1 an]]1 an-5 ans]	> 5 ans	Total
Emprunts obligataires et privés	32 215	34 283	185 680	155	252 333

La ventilation des emprunts obligataires et privés en emprunt long terme et court terme se détaille au 31/12/2023 comme suit :

Description	Solde 2022	Nouveaux emprunts	Remboursements	Reclassements	Solde 2023
Emprunt long terme	252 550	-	1 574	(97 172)	156 952
Emprunt court terme	33 465	-	(38 401)	100 317	95 381
Total	286 015	-	(36 827)	3 145	252 333

(b) Ressources spéciales

La ventilation des ressources spéciales selon la durée résiduelle se détaille au 31/12/2023 comme suit :

Description	≤3 mois] 3 mois-1 an]] 1 an-5 ans]	> 5 ans	Total
Ressources spéciales	3 501	28 637	151 544	155 681	339 363

La ventilation des ressources spéciales en ressources long terme et court terme se détaille au 31/12/2023 comme suit :

Description	Solde 2022	Nouveaux emprunts	Remboursements	Reclassements	Réévaluation	Solde 2023
Ressources long terme	254 539	82 712	(12 696)	(17 329)		307 226
Ressources court terme	20 749	-	(5 323)	16 710		32 136
Total ressources avant couverture	275 288	82 712	(18 019)	(619)	-	339 362
Couverture sur Ressources en devises	(8 546)	-	-	619	-	(7 927)
Total ressources	266 742	82 712	(18 019)	-	-	331 435

6.13 - Autres Passifs

Ce poste totalise 927 179 mDT au 31/12/2023 contre 767 049 mDT au 31/12/2022 :

Libellé	2023	2022	Variation	%
Provisions pour passifs et charges (1) *	268 556	253 968	14 589	5,7%
État, impôts, taxes et dettes sociales (2) *	53 094	55 864	(2 770)	(5,0%)
Effets financiers non échus (3) *	68 272	41 240	27 032	65,5%
Charges à payer *	83 829	75 689	8 140	10,8%
Créditeurs divers *	94 521	22 538	71 983	319,4%
Siège, succursales et agences *	-	1 020	(1 020)	(100,0%)
Comptes de régularisation-Passif *	93 843	55 228	38 615	69,9%
Valeurs télé-compensées en instance de règlement *	92 326	123 646	(31 320)	(25,3%)
Écart de conversion	58 927	21 733	37 194	171,1%
Crédits à régulariser *	963	2 243	(1 280)	(57,1%)
Fournisseurs d'immobilisations	1	1	-	-
Produits constatés d'avance	16 423	16 507	(84)	(0,5%)
Fournisseurs divers	5 014	4 702	312	6,6%
Comptes passifs figés *	88 420	88 960	(540)	(0,6%)
Comptes de régularisation REPORT/DEPORT *	2 990	3 711	(721)	(19,4%)
Total en mDT	927 179	767 049	160 130	20,9%

(*) Données au 31/12/2022 retraitées pour les besoins de la comparabilité

(1) Les provisions pour passifs et charges constituées par le Groupe au terme de l'exercice 2023 s'élèvent à 268 556 mDT contre 253 968 mDT au terme de l'exercice précédent. Les provisions constituées couvrent les risques sur les éléments du hors bilan et des risques divers, et se détaillent comme suit :

Libellé	Provisions 2022	Dotations	Reprise	Reclassement	Provisions 2023
Prov sur E/S	58 709	19 161	(3 157)	(3 168)	71 545
Prov pour départ à la retraite	69 934	14 993	(2 094)	-	82 833
Prov pour risques divers *	125 325	48 821	(12 803)	(47 164)	114 178
Total	253 968	82 975	(18 054)	(50 332)	268 556

(*) Données au 31/12/2022 retraitées pour les besoins de comparabilité

(2) Cette rubrique se détaille comme suit :

Rubrique	2023	2022	Variation	%
Impôt sur les sociétés à payer *	(9)	5 641	(5 650)	(100,2%)
TVA *	3 882	4 018	(136)	(3,4%)
Retenues à la source	29 509	26 479	3 030	11,4%
Fonds de péréquation de change	11 060	10 857	203	1,9%
Contribution sociale de solidarité	1	117	(116)	(99,1%)
Autres	8 651	8 752	(101)	(1,2%)
Total	53 094	55 864	(2 770)	(5,0%)

(*) Données au 31/12/2022 retraitées pour les besoins de la comparabilité

(3) Cette rubrique se détaille comme suit :

Rubrique	2023	2022	Variation	%
Effets financiers moyen terme non échus	1 738	1 583	155	9,8%
Effets financiers sur intérêts moyen terme non échus	4 535	4 467	68	1,5%
Effets à l'encaissement non échus envoyés à la télé-compensation	13 967	79	13 888	17579,7%
Effets à l'escompte non échus envoyés au recouvrement	48 032	35 111	12 921	36,8%
Total *	68 272	41 240	27 032	65,5%

(*) Données au 31/12/2022 retraitées pour les besoins de la comparabilité

6.14 - intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires se répartissent par entité comme suit :

Rubrique Entités	Réserves		Résultat		Total Intérêts Minoritaires			
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	Variation	%
STB	(3)	(32)	6	13	3	(19)	22	115,8%
STB INVEST	1 868	2 961	154	59	2 022	3 020	(998)	(33,0%)
STB MANAGER	(4)	(2)	(3)	(3)	(7)	(5)	(2)	(40,0%)
STB FINANCE	445	375	76	86	521	461	60	13,0%
STB SICAR	(467)	194	2	1	(465)	195	(660)	(338,5%)
IMM. AVENUE	(63)	(76)	1	1	(62)	(75)	13	17,3%
STRC	20	24	12	15	32	39	(7)	(17,9%)
GEVE	4 132	4 362	209	272	4 341	4 634	(293)	(6,3%)
EDDKHILA	1 218	1 184	219	28	1 437	1 212	225	18,6%
ACTIVHOTELS	(3)	-	-	-	(3)	-	(3)	-
SICAV INVEST	259	258	10	10	269	268	1	0,4%
SICAV AVENIR	19	18	1	1	20	19	1	5,3%
SICAV OBLIG	170 290	149 339	10 505	10 472	180 795	159 811	20 984	13,1%
SICAV EPARGNANT	159 598	181 957	9 890	11 859	169 488	193 816	(24 328)	(12,6%)
TFB	(7)	(6)	(1)	(1)	(8)	(7)	(1)	(14,3%)
STBMG	6	(4)	(4)	8	2	4	(2)	(50,0%)
MGERT	2 021	2 022	962	478	2 983	2 500	483	19,3%
SONIBANK	5	5	-	1	5	6	(1)	(16,7%)
ELFEJJA	1	1	-	-	1	1	-	-
STBSG	(2)	-	2	(3)	-	(3)	3	100,0%
Total	339 333	342 580	22 041	23 297	361 374	365 877	(4 503)	(1,2%)

6.15 - Capitaux propres

A la date de clôture, le capital social s'élève à 776 875 mDT. Il est composé de 155.375.000 actions d'une valeur nominale de 5 DT libéré en totalité. Les mouvements sur les capitaux propres de la banque se détaillent comme suit :

Libellé	Capital Social	Réserves consolidées retraitées	Réserves de conversion	Actions propres	Résultat consolidé	Solde 2023
Solde au 31/12/2022 retraité	776 875	504 766	7 683	(5 508)	99 732	1 383 548
Affectation résultat		99 732	-	-	(99 732)	-
Augmentation du capital		-	-	-	-	-
Distribution de dividendes		-	-	-	-	-
Ecart de conversion		-	1 928	-	-	1 928
Résultat consolidé		-	-	-	51 208	51 208
Reclassements		(116 102)	-	-	-	(116 102)
Changement de méthodes et correction d'erreurs *		(11 158)	-	-	-	(11 158)
Autres variations (Fonds social, subventions, actions propres...)	-	6 184	-	(28)	-	6 156
Solde au 31/12/2023	776 875	483 422	9 611	(5 536)	51 208	1 315 579

* Le changement de méthodes et correction d'erreur est issue du changement des capitaux propres d'ouverture de quelques sociétés et cette suite à la prise en charge de la version définitive des états financiers au 31/12/2022, reçus après l'arrêté des états financiers du groupe au 31/12/2022.

6.15.1 - Dotation de l'État

En vertu de la loi n°2012-17 du 17 septembre 2012, la STB a constaté parmi ses capitaux propres une dotation de l'État d'un montant de 117.000 mDT assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la banque.

Suite au remboursement à l'Etat de 40.000 mDT durant le premier semestre 2023, le reliquat à savoir 77.000 mDT a été reclassé vers la rubrique "Autres passifs".

6.15.2 - Bénéfice par action

Libellé	2023	2022	Variation	%
Bénéfice net de l'exercice avant modifications comptables (en mDT)	51 208	100 836	(49 628)	(49,2%)
Nombre d'actions ordinaires	155 375 000	155 375 000	-	-
Nombre d'actions propres (y compris les actions STB détenues par les filiales)	1 052 294	992 773	59 521	6,0%
% par rapport aux actions émises	0,68%	0,64%	0	6,0%
Nombre d'actions ordinaires en circulation début de période	154 322 706	154 382 227	(59 521)	(0,0%)
Nombre d'actions ordinaires en circulation fin de période	154 322 706	154 382 227	(59 521)	(0,0%)
Nombre d'actions moyen pondéré	154 322 706	154 382 227	(59 521)	(0,0%)
Bénéfices revenant aux actions propres	347	644	(297)	(46,2%)
Bénéfice par action de valeur nominale de DT	0,332	0,653	(0,321)	(49,2%)

6.15.3 - Réserves consolidées

Les réserves consolidées correspondent aux résultats accumulés par le groupe dans les entités incluses dans le périmètre depuis la prise de contrôle jusqu'à la date de clôture de l'exercice précédant celui objet de la publication.

Libellé	2023	2022	Variation	%
Contribution de la mère consolidante *	502 962	514 987	(12 025)	(2,3%)
+ Part du groupe, dans la prime d'émission	59 819	115 860	(56 040)	(48,4%)
+ Part du groupe, dans la dotation de l'Etat	-	116 983	(116 983)	(100,0%)
+ Part du groupe, dans les autres réserves *	443 143	282 144	160 999	57,1%
Contribution des filiales relevant du secteur bancaire *	(7 350)	(3 830)	(3 520)	(91,9%)
Contribution des filiales relevant du secteur des services financiers	2 331	(225)	2 556	1136,0%
Contribution des filiales relevant du secteur des autres services	(4 911)	1 516	(6 427)	(423,8%)
Total	493 032	512 449	(19 417)	(3,8%)

(*) Données au 31/12/2022 retraitées pour les besoins de comparabilité

Les réserves consolidées sont réparties par société du groupe de la manière suivante :

Entité	Réserves consolidés	Réserves de conversion	2023	Réserves consolidés	Réserves de conversion	2022	Variation	%
STB (*)	503 034	(72)	502 962	514 930	56	514 986	(12 024)	(2,3%)
STB INVEST	16 659	-	16 659	17 524	-	17 524	(865)	(4,9%)
STB MANAGER	(461)	-	(461)	(5)	-	(5)	(456)	(9120,0%)
STB FINANCE	4 663	-	4 663	2 738	-	2 738	1 926	70,4%
STB SICAR	5 614	1	5 615	5 926	1	5 927	(311)	(5,2%)
IMM. AVENUE	(6 240)	-	(6 240)	(6 367)	-	(6 367)	127	2,0%
STRC	(33 091)	-	(33 091)	(36 475)	-	(36 475)	3 384	9,3%
GEVE	2 133	-	2 133	2 361	-	2 361	(228)	(9,7%)
EDDKHILA	(1 151)	-	(1 151)	(1 204)	-	(1 204)	53	4,4%
ACTIVHOTELS	(7 044)	-	(7 044)	(446)	-	(446)	(6 598)	(1479,4%)
SICAV INVEST	(46)	-	(46)	(40)	-	(40)	(6)	(15,0%)
SICAV AVENIR	(20)	-	(20)	(13)	-	(13)	(7)	(53,8%)
SICAV OBLIG	(111)	-	(111)	(83)	-	(83)	(28)	(33,7%)
SICAV EPARGNANT	9 121	-	9 121	10 203	-	10 203	(1 082)	(10,6%)
TFB	(52 718)	3 951	(48 767)	(44 705)	3 179	(41 526)	(7 241)	(17,4%)
STBMG	243	-	243	(147)	-	(147)	390	265,3%
MGERT	2 016	-	2 016	2 017	-	2 017	(1)	(0,0%)
STCV	874	-	874	950	-	950	(76)	(8,0%)
SONIBANK	35 685	5 732	41 417	33 250	4 447	37 697	3 720	9,9%
SCIMB	(368)	-	(368)	(420)	-	(420)	52	12,4%
ELFEJJA	4 743	-	4 743	4 797	-	4 797	(54)	(1,1%)
STBSG	(116)	-	(116)	(24)	-	(24)	(92)	(383,3%)
Total	483 422	9 611	493 032	504 766	7 683	512 449	(19 417)	(3,8%)

6.15.4 - Résultat consolidé

L'exercice clos le 31 décembre 2023 s'est soldé par un résultat consolidé positif de 51 208 mDT contre un résultat de même nature de 99 732 mDT au 31 décembre 2022. La contribution au résultat consolidé de la mère et de ses filiales peut être détaillée comparativement comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation	%
Contribution de la mère consolidante	44 214	89 306	(45 092)	(50,5%)
Contribution des entités relevant du secteur bancaire	(9 121)	(1 326)	(7 795)	(587,9%)
Contribution des entités relevant du secteur des services financiers	12 760	9 203	3 557	38,7%
Contribution des entités relevant du secteur des autres services	3 355	2 549	806	31,6%
Total	51 208	99 732	(48 524)	(48,7%)

Le résultat consolidé est réparti par société du groupe de la manière suivante :

Rubrique	2023	2022	Variation	%
STB (*)	44 214	89 306	(45 092)	(50,5%)
STB INVEST	4 275	1 043	3 232	309,7%
STB MANAGER	(638)	(463)	(175)	(37,8%)
STB FINANCE	1 808	1 842	(34)	(1,8%)
STB SICAR	158	95	63	66,3%
IMM. AVENUE	87	140	(53)	(37,9%)
STRC	6 141	5 397	744	13,8%
GEVE	208	271	(63)	(23,2%)
EDDKHILA	458	59	399	676,3%
ACTIVHOTELS	(172)	(322)	150	46,6%
SICAV INVEST	32	30	2	6,7%
SICAV AVENIR	46	39	7	17,9%
SICAV OBLIG	105	260	(155)	(59,6%)
SICAV EPARGNANT	833	960	(127)	(13,2%)
TFB	(8 242)	(6 240)	(2 002)	(32,1%)
STBMG	(178)	275	(453)	(164,7%)
MGERT	959	476	483	101,5%
STCV	758	516	242	46,9%
SONIBANK	(879)	4 913	(5 792)	(117,9%)
SCIMB	90	78	12	15,4%
ELFEJA	1 054	1 146	(92)	(8,0%)
STBSG	90	(90)	180	200,0%
Total	51 208	99 732	(48 524)	(48,7%)

NOTE 7 - NOTES RELATIVES A L'ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDÉ

(Les chiffres sont exprimés en mDT : milliers de Dinars Tunisiens)

7.1 - Passifs éventuels

Le poste passif éventuel composé des rubriques « Cautions, avals et autres garanties données » et « crédits documentaires » se détaille au 31 décembre 2023 des éléments suivants :

Libellé	2023	2022	Variation	%
Cautions et avals d'ordre de la clientèle	1 064 191	1 095 262	(31 071)	(2,8%)
Autres garanties irrévocables, inconditionnelles d'ordre des banques	416 475	398 665	17 810	4,5%
Total cautions, avals et autres garanties données	1 480 666	1 493 927	(13 261)	(0,9%)
Crédits documentaires et acceptations import	568 387	497 345	71 042	14,3%
Crédits documentaires et acceptations export	31 306	116 372	(85 066)	(73,1%)
Total crédits documentaires	599 693	613 717	(14 024)	(2,3%)
Total passifs éventuels	2 080 359	2 107 644	(27 285)	(1,3%)

7.2 - Engagements donnés

Le poste « Engagements donnés » s'élève au 31 décembre 2023 à 101 677 mDT contre 157 328 mDT au 31 décembre 2022.

Libellé	2023	2022	Variation	%
Engagements de financement	101 651	157 302	(55 651)	(35,4%)
Engagements sur titres	26	26	-	-
Total	101 677	157 328	(55 651)	(35,4%)

7.3 - Garanties reçues

Le solde du poste « Garanties reçues » s'élève au 31 décembre 2023 à 2 818 597 mDT contre 2 980 012 mDT au 31 décembre 2022 :

Libellé	2023	2022	Variation	%
Contre garanties reçus des Banques installées à l'étranger	416 475	398 665	17 810	4,5%
Garanties reçues de l'État et des organismes d'assurance *	1 886 346	1 903 036	(16 690)	(0,9%)
Garanties reçues de la clientèle *	515 776	678 311	(162 535)	(24,0%)
Total *	2 818 597	2 980 012	(161 415)	(5,4%)

(*) Données au 31/12/2022 retraitées pour les besoins de comparabilité

- * Il s'agit pour cette rubrique des chiffres extracomptables communiqués par les différentes directions de la banque.
- * Les contre-garanties reçues des banques sont présentées en passifs éventuels et en garanties reçues des banques.
- * Les garanties réelles reçues auprès de la clientèle en couverture des concours octroyés ne sont pas prises.

NOTE 8 - NOTES RELATIVES A L'ÉTAT DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(Les chiffres sont exprimés en mDT : milliers de Dinars Tunisiens)

8.1 - Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés s'élevaient au 31 Décembre 2023 à 1 058 704 mDT contre à 959 197 mDT au 31 Décembre 2022 et s'analysent comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation	%
Intérêts sur créances sur les établissements bancaires et financiers	33 030	11 811	21 219	179,7%
Intérêt sur prêts sur le marché monétaire dinars	6 752	5 047	1 705	33,8%
Intérêt sur prêts sur le marché monétaire devises	26 278	6 878	19 400	282,1%
Intérêts sur autres avoirs auprès des établissements bancaires et financiers	-	(114)	114	100,0%
Intérêts sur créances sur la clientèle	995 306	910 908	84 398	9,3%
Intérêts en agios sur comptes débiteurs *	109 575	98 181	11 394	11,6%
Intérêts sur crédit à la clientèle *	885 731	812 727	73 004	9,0%
Revenus assimilés	30 368	36 478	(6 110)	(16,7%)
Total	1 058 704	959 197	99 507	10,4%

(*) Données au 31/12/2022 retraitées pour les besoins de comparabilité

8.2 - Commissions (en produits)

Le montant des commissions s'élève au 31 Décembre 2023 à 142 764 mDT contre 141 638 mDT au 31 Décembre 2022 et s'analyse comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation	%
Chèques, effets, virements et tenue de compte *	60 671	63 427	(2 756)	(4,3%)
Opérations sur titres	6 295	7 241	(946)	(13,1%)
Opérations de change	10 067	9 109	958	10,5%
Opérations de commerce extérieur	12 247	7 771	4 476	57,6%
Coffre-fort	41	57	(16)	(28,1%)
Études	17 828	20 856	(3 028)	(14,5%)
Autres *	35 615	33 177	2 438	7,3%
Total	142 764	141 638	1 126	0,8%

(*) Données au 31/12/2022 retraitées pour les besoins de comparabilité

8.3 - Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières

Libellé	2023	2022	Variation	%
Gains nets sur titres de transaction	19 501	6 229	13 272	213,1%
Intérêts nets sur bons de trésor	19 358	6 144	13 214	215,1%
Dividendes et revenus assimilés des titres de transaction	121	76	45	59,2%
Plus-values sur cession de titres de transaction	22	9	13	144,4%
Gains (pertes) nets sur titres de placement	25 002	57 478	(32 476)	(56,5%)
Dividendes et revenus assimilés des titres de placement	21 816	49 075	(27 259)	(55,5%)
Pertes sur titres de placement	3 548	7 114	(3 566)	(50,1%)
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement	(745)	(288)	(457)	(158,7%)
Reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement	383	1 577	(1 194)	(75,7%)
Gains nets sur opérations de change	50 701	56 246	(5 545)	(9,9%)
Résultat sur opérations de change	48 270	53 612	(5 342)	(10,0%)
Commissions sur change manuel	2 431	2 634	(203)	(7,7%)
Total	95 204	119 953	(24 749)	(20,6%)

8.4 - Revenus sur portefeuille titres d'investissement

Les revenus sur portefeuille titre d'investissement s'élèvent au 31 décembre 2023 à 162 494 mDT contre 96 266 mDT au 31 décembre 2022 et s'analysent comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation	%
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	387	157	230	146,5%
Intérêts et revenus assimilés sur BTA investissement	108 877	64 511	44 366	68,8%
Dividendes et revenus assimilés /titres de participations	7 102	4 446	2 656	59,7%
Revenus des titres de participation en rétrocession	1 135	1 281	(146)	(11,4%)
Intérêts et revenus assimilés des obligations	44 993	25 871	19 122	73,9%
Total en mDT	162 494	96 266	66 228	68,8%

8.5 - Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées s'élèvent au 31 décembre 2023 à 733 493 mDT contre 579 620 mDT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires	(159 319)	(113 401)	(45 918)	(40,5%)
Opérations avec la clientèle	(535 893)	(426 081)	(109 812)	(25,8%)
Emprunts et ressources spéciales *	(38 213)	(40 083)	1 870	4,7%
Autres intérêts et charges	(68)	(55)	(13)	(23,6%)
Total	(733 493)	(579 620)	(153 873)	(26,5%)

(*) Données au 31/12/2022 retraitées pour les besoins de comparabilité

8.6 – Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Libellé	2023	2022	Variation	%
Dotations aux provisions sur engagements clientèle	(209 486)	(187 785)	(21 701)	(11,6%)
Dotations aux provisions pour créances douteuses	(211 480)	(172 779)	(38 701)	(22,4%)
Dotations aux provisions sur comptes courants associés	-	48	(48)	(100,0%)
Dotations aux provisions additionnelles	(40 973)	(50 695)	9 722	19,2%
Dotations aux provisions collectives	(31 838)	(38 225)	6 387	16,7%
Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs d'exploitation des filiales non financières	-	(50)	50	100,0%
Reprises sur provisions pour créances douteuses	99 754	131 256	(31 502)	(24,0%)
Reprises sur provisions additionnelles	149 327	128 128	21 199	16,5%
Créances cédées à STRC ou radiées	(236 454)	(266 073)	29 619	11,1%
Créances passées par pertes	(3 439)	(9 127)	5 688	62,3%
Reprise agios réservés sur créances cédées, radiées ou abandonnées	64 898	90 208	(25 310)	(28,1%)
Autres dotations	(51)	(609)	558	91,6%
Autres reprises	770	133	637	478,9%
Dotations aux provisions pour risques et charges	(13 486)	(16 645)	3 159	19,0%
Dotations aux provisions pour risques et charges	(25 956)	(23 852)	(2 104)	(8,8%)
Dotations aux provisions liées à l'assainissement social	(186)	(237)	51	21,5%
Indemnités et pensions liées à l'assainissement social	(2 484)	(4 600)	2 116	46,0%
Reprises de provisions pour risques et charges	13 047	7 979	5 068	63,5%
Reprises de provisions pour départ à la retraite et assainissement social	2 093	4 065	(1 972)	(48,5%)
TOTAL	(222 972)	(204 430)	(18 542)	(9,1%)

8.7 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Au 31 Décembre 2023, le solde de ce poste se détaille comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation	%
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	(3 118)	(2 850)	(268)	(9,4%)
Dotations aux provisions pour dépréciation des autres titres d'investissement	(3 720)	-	(3 720)	-
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres en rétrocession	(2 071)	(817)	(1 254)	(153,5%)
Plus-values ou moins-values de cession des autres titres d'investissement	-	(730)	730	100,0%
Plus-values ou moins-values de cession des titres de participation	407	5 207	(4 800)	(92,2%)
Pertes sur fonds SICAR	(12)	(10)	(2)	(20,0%)
Reprises sur provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	1 143	565	578	102,3%
Reprises sur provisions pour dépréciation des titres en rétrocession	1 484	840	644	76,7%
Gains/Pertes sur titres de participations	-	(1 644)	1 644	100,0%
Total	(5 887)	561	(6 448)	(1149,4%)

8.8 - Autres produits d'exploitation

La rubrique autres produits d'exploitation a atteint au 31/12/2023 un total de 21 301 mDT contre 20 536 mDT au 31/12/2022, détaillés comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation	%
Revenus des immeubles	11 069	11 971	(902)	(7,5%)
Variation des stocks d'encours et de travaux terminés	1 472	730	742	101,6%
Autres produits accessoires	158	412	(254)	(61,7%)
Autres produits : Prestations de services	8 602	7 423	1 179	15,9%
Total *	21 301	20 536	765	3,7%

(*) Données au 31/12/2022 retraitées pour les besoins de comparabilité

8.9 - Frais personnel

Les frais de personnel ont atteint au 31 Décembre 2023 un total de 246 357 mDT contre 222 786mDT au 31 Décembre 2022 retraité, détaillés comme suit :

Libellé	2023	2022 Publié	Variation	%
Rémunération du personnel *	(186 344)	(166 164)	(20 180)	(12,1%)
Charges sociales *	(54 883)	(51 113)	(3 770)	(7,4%)
Variation des congés à payer	128	(376)	504	134,0%
Autres charges liées au personnel	(5 258)	(5 133)	(125)	(2,4%)
Total	(246 357)	(222 786)	(23 571)	(10,6%)

(*) Données au 31/12/2022 retraitées pour les besoins de comparabilité

8.10 - Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation ont atteint au 31 Décembre 2023 un total de 106 271 mDT contre 101 477 mDT au 31 Décembre 2022, détaillées comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation	%
Loyer	(6 306)	(5 515)	(791)	(14,3%)
Entretiens et réparations confiés à des tiers	(6 843)	(5 663)	(1 180)	(20,8%)
Travaux et façons exécutés par des tiers	(9 064)	(7 288)	(1 776)	(24,4%)
Cotisation d'adhésion Fonds de garantie de dépôts	(26 540)	(24 813)	(1 727)	(7,0%)
Primes d'assurance	(1 979)	(2 060)	81	3,9%
Autres	(12 051)	(14 666)	2 615	17,8%
Impôts et taxes	(10 680)	(5 731)	(4 949)	(86,4%)
Fournitures faites à l'entreprise	(2 352)	(3 061)	709	23,2%
Rémunération d'intermédiaire et honoraire	(6 087)	(3 455)	(2 632)	(76,2%)
Transport et déplacement	(393)	(373)	(20)	(5,4%)
Jetons de présence	(269)	(320)	51	15,9%
Contribution sociale de solidarité	(406)	(338)	(68)	(20,1%)
Var. autres stocks	(1 006)	(1 141)	135	11,8%
Frais divers de gestion	(20 824)	(26 290)	5 466	20,8%
Autres comptes d'ajustement	(1 471)	(763)	(708)	(92,8%)
Total	(106 271)	(101 477)	(4 794)	(4,7%)

8.11– Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires est de 8 158 mDT au 31/12/2023 à contre 20 186 mDT au 31/12/2022 et se détaille comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation	%
Gains provenant des autres éléments ordinaires	20 304	36 632	(16 328)	(44,6%)
Plus/ Moins-value de cession	768	192	576	300,0%
Subvention TFP	1 753	1 587	166	10,5%
Autres gains (1)	17 783	34 853	(17 070)	(49,0%)
Pertes provenant des autres éléments ordinaires (2)	(12 146)	(16 446)	4 300	26,1%
Total	8 158	20 186	(12 028)	(59,6%)

(1) Ce solde englobe principalement :

- Des récupérations sur des créances radiées pour un montant de 8.700 mDT
- Des dividendes encaissés relatives à des exercices antérieurs pour un montant de 3.228 mDT.

(2) Ce solde englobe principalement :

- Des ajustements des primes décaissées d'un montant de 6.651mDT.
- Régularisation de la TFP des exercices 2019, 2020 et 2021 d'un montant de 2.629mDT.

8.12 - Impôt sur les sociétés

La charge d'impôt sur les bénéfices s'élève au 31 Décembre 2023 à 55 444 mdt contre 95 604 mdt au 31 Décembre 2022.

Libellé	2023	2022	Variation	%
Impôts sur les sociétés	(55 444)	(95 604)	40 160	42,0%
Impôts différés	-	-	-	-
Total	(55 444)	(95 604)	40 160	42,0%

NOTE 9 - NOTES RELATIVES A L'ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

(Les chiffres sont exprimés en mDT : milliers de Dinars Tunisiens)

9.1 - Flux de trésorerie nette affectée aux activités d'exploitation

Les activités d'exploitation ont dégagé, au cours de l'exercice 2023, un flux de trésorerie net positif de 445 947 mDT.

Les principales variations se détaillent comme suit :

- Les produits d'exploitation encaissés ont enregistré un excédent de 486 170 mDT par rapport aux charges d'exploitation décaissées ;
- Les crédits et les remboursements sur crédits effectués par la clientèle ont dégagé un flux net positif de 378 168 mDT ;
- Les dépôts et retraits de la clientèle ont dégagé un flux net positif de 283 310 mDT.
- Les acquisitions/ cessions des titres de placement ont dégagé un flux net négatif de 295 002 mDT.
- Les sommes versées au personnel et aux crédateurs divers ont atteint 131 019 mDT.
- Les autres flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation se sont soldés par un encaissement net de 120 974 mDT.

9.2 - Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement

Les activités d'investissement ont dégagé au cours de l'exercice 2023, un flux net positif de 64 300 mDT.

9.3 - Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement

Les activités de financement ont dégagé, au cours de l'exercice 2023, un flux de trésorerie net positif de 15 999 mDT.

9.4 - Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités de la banque ont atteint au 31 Décembre 2023, un solde de 697 381 mDT contre 1 223 499 mDT au 31 Décembre 2022, détaillées comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation	%
Caisse, CCP et reprise de liquidité	86 223	78 001	8 222	10,5%
BCT	(979 033)	(1 419 767)	440 734	31,0%
Banques et organismes spécialisés	(15 403)	(54)	(15 349)	(28424,1%)
Prêts emprunts sur le marché monétaire	(67 391)	(121 077)	53 686	44,3%
Titres de transactions	278 223	239 398	38 825	16,2%
Total	(697 381)	(1 223 499)	526 118	43,0%

NOTE 10 - NOTES RELATIVES AUX ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A L'ARRÊTÉ DES ÉTATS FINANCIERS

La STB a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie au titre de tous les impôts et taxes auxquels elle est soumise pour la période allant du 01/01/2019 jusqu'au 31/12/2020.

Les résultats de cette vérification ne sont pas encore notifiés à la STB. De ce fait, aucune provision pour risque fiscal n'a été constituée.

NOTE 11 - NOTES RELATIVES AUX OPÉRATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

I- Conventions nouvellement conclues et/ou réalisées au cours de l'exercice 2023

- 1) Courant l'exercice 2023, la STB a souscrit à l'emprunt national 2023 émis par l'État Tunisien, principal actionnaire, sur quatre tranches pour 273,5 millions de dinars répartie par tranche comme suit :

Tranche	Période	Taux d'intérêt	Montant
2023-1	10 ans avec 2 grâce	9,95%	80 000
2023-2	10 ans avec 2 grâce	9,95%	54 000
2023-3	10 ans avec 2 grâce	9,95%	39 500
2023-4	10 ans avec 2 grâce	9,95%	100 000
Total en mille dinars			273 500

Au cours de l'exercice 2023, la STB Bank a comptabilisé des produits de placement pour un montant de 12,057 millions de dinars au titre des différentes tranches de cet emprunt national.

- 2) Courant l'exercice 2023, et en vertu des décisions du ministre des Finances, la STB a bénéficié d'une enveloppe de garanties accordées par l'État, principal actionnaire, pour la couverture des engagements de certaines entreprises publiques. Ces garanties sont à hauteur de 855 millions de dinars.
- 3) Courant l'exercice 2023, la STB a signé avec l'État Tunisien, via ses ministères, une convention de financement en devises dans le cadre du prêt syndiqué octroyé par les banques tunisiennes à l'État. Le détail de cette convention se présente comme suit :

Nature de la convention	Relation	Période	Taux d'intérêt %	Montant du prêt en devise	Encours au 31/12/2023 en devise	Encours au 31/12/2023 mille dinars	Intérêts 2023 en mille dinars
Prêt syndiqué	Ministère des finances	4ans	EuriBor 6mois+1.7%	30 millions EUR	30 millions EUR	101 905	2 465
Prêt syndiqué	Ministère des finances	1ans	EuriBor 6mois+0.4%	10 millions EUR	10 millions EUR	50 952	420
Prêt syndiqué	Ministère des finances	1ans	EuriBor 6mois+0.2%	5 millions USD	5 millions USD	15 366	171
Total en mille dinars						168 223	3 056

- 4) Courant l'exercice 2023, La STB a souscrit pour un montant de 6,290 millions de dinars à l'augmentation du capital de la société « TUNISIAN FOREIGN BANK », approuvée à l'unanimité par son Assemblée Générale des actionnaires tenue en date du 29 décembre 2023.

II- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

- 1) En vertu de la loi n°2012-17 du 21 septembre 2012, la STB a constaté, au cours de l'exercice 2011, parmi ses capitaux propres une dotation de l'État d'un montant de 117 millions de dinars assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la banque.

Courant l'exercice 2023, la STB a procédé au remboursement de la première tranche de la dotation de l'Etat d'un montant de 40 millions, étant donné qu'elle a retrouvé son équilibre financier à la suite du résultat bénéficiaire enregistré en 2022. Signalons qu'un avenant à la convention du 09 octobre 2012 a été signé au cours de l'exercice 2023 pour échelonner le remboursement de ce reliquat.

Au 31 décembre 2023, le montant de la dotation de l'État non encore remboursée totalise un montant de 77 millions de dinars.

- 2) Antérieurement à l'exercice 2023, La STB Bank a conclu avec l'État des conventions de gestion de plusieurs fonds budgétaires (destinés à financer des subventions non remboursables, des dotations ou des crédits) en contrepartie de la perception de commissions.

L'encours cumulé de ces fonds budgétaires s'élève à 86,414 millions de dinars au 31 décembre 2023. Les commissions de gestion revenant à la STB Bank, au titre de l'exercice 2023, totalisent un montant de 0,690 millions de dinars (hors TVA).

- 3) Antérieurement à l'exercice 2023, et en vertu des décisions du ministre des Finances, la STB a bénéficié d'une enveloppe de garanties accordées par l'État, principal actionnaire, pour la couverture des engagements de certaines entreprises publiques. Au 31 décembre 2023, ces garanties totalisent un montant de 698 millions de dinars.

- 4) Antérieurement à l'exercice 2023, la STB a souscrit aux emprunts nationaux émis par l'État Tunisien, principal actionnaire. Les caractéristiques de ces emprunts, leurs encours au 31 décembre 2023 ainsi leur impact sur le résultat de l'exercice 2023 se présente comme suit :

Désignation	Année de souscription	Période	Taux d'intérêt	Montant souscrit en mille dinars	Encours au 31/12/2023 en mille dinars	Intérêts 2023 en mille dinars
EMP NAT 2021-1	2021	5ans	8,80%	25 000	25 000	1 103
EMP NAT 2021-2	2021	5ans	8,80%	15 000	15000	459
EMP NAT 2021-3	2021	5ans	8,80%	35 000	35 000	371
EMP NAT 2022-1	2022	7ans	TMM+2,5%	25 000	25 000	2 035
EMP NAT 2022-2	2022	7ans	TMM+2,2%	26 000	26 000	1 420
EMP NAT 2022-3	2022	7ans	TMM+2,2%	72 000	72 000	2 095
EMP NAT 2022-4	2022	7ans	TMM+2,2%	80 000	80 000	930
Total en mille dinars				278 000	278 000	8 413

- 5) Antérieurement à l'exercice 2023, la STB a signé avec l'État Tunisien, via ses ministères, des conventions de financement en devises dans le cadre du prêt syndiqué octroyé par les banques tunisiennes à l'État. Les caractéristiques de ces prêts syndiqués, leurs encours au 31 décembre 2023 ainsi leur impact sur le résultat de l'exercice 2023 se présente comme suit :

Nature de la convention	Relation	Période	Taux d'intérêt %	Montant du prêt en devise	Encours au 31/12/2023 en devise	Encours au 31/12/2023 en mille dinars	Intérêts 2023 en milles dinars
Prêt syndiqué	Ministère des finances	5ans	2,75%	10 millions EUR	10 millions EUR	33 968	934
Prêt syndiqué	Ministère des finances	5ans	2,75%	20 millions EUR	20 millions EUR	67 937	1 868
Prêt syndiqué	Ministère des finances	4ans	2,90%	15 millions EUR	15 millions EUR	50 952	1 477
Total						152 858	4 280

- 6) L'encours des concours accordés par la STB à l'État Tunisien, son principal actionnaire, via ses ministères, s'élève à 250,902 millions de dinars au 31 décembre 2023 (hors prêts syndiqués).
- 7) Antérieurement à l'exercice 2023, la STB a consenti à sa filiale la Banque Franco-Tunisienne « BFT » un prêt interbancaire pour un montant de 70 millions de dinars pour une période de 7 jours renouvelable avec un taux d'intérêt de 7,25%.
La garantie de l'Etat accordée à la STB au titre de ce prêt, soit 70 millions de dinars, à la suite de la décision du Conseil Ministériel du 02 juin 2011 a été renouvelée jusqu'au 15 février 2021, en vertu des correspondances parvenus en 2020.
Au cours de l'exercice 2023, la STB Bank a comptabilisé des produits d'intérêts pour un montant de 98 680,556 DT au titre de ce prêt.
- 8) Antérieurement à l'exercice 2023, la STB a consenti à sa filiale la Banque Franco-Tunisienne « BFT » un prêt interbancaire pour un montant de 560 mille USD, soit l'équivalent de 1,721 millions de dinars échu le 01 mars 2022 et demeurent en impayés au 31 décembre 2023.
Au cours de l'exercice 2023, la STB Bank a comptabilisé des produits d'intérêts pour un montant de 8 356,505 DT au titre de ce prêt.
- 9) La STB a souscrit en date du 18 octobre 2016 à l'emprunt obligataire subordonné privé émis par la TFB, entreprise appartenant au groupe STB, pour un montant global de 16 millions euros, soit l'équivalent de 39,560 millions de dinars, garanti par l'État en vertu de la décision du ministère des Finances en date du 17 octobre 2016.
Elle a procédé, ensuite, en date du 26 mai 2017, 05 Juillets 2018, 01 décembre 2020, 28 octobre 2022 et 28 Octobre 2023 à des remboursements respectivement pour 6 millions d'euros, 3 millions d'euros, 2,289 millions d'euros, 0,942 millions d'euros et 0,534 millions d'euros.
Courant l'exercice 2022, elle a procédé également à la conversion d'une partie de cet emprunt en capital de ladite société d'un montant de 1,634 millions d'euros.

Au 31 décembre 2023, l'encours de cet emprunt, s'élevant à 1,601 millions d'euros soit l'équivalent de 5,438 millions de dinars a été provisionné en totalité.

Au cours de l'exercice 2023, la STB Bank a comptabilisé des produits d'intérêts pour un montant de 28 409,724 DT au titre de cet emprunt obligataire subordonné.

10) Antérieurement à l'exercice 2023, les administrateurs et les entreprises associées de la STB ont souscrit aux différents emprunts obligataires subordonnés émis par la STB.

Les encours des montants souscrits, ainsi que les intérêts générés par ces emprunts, se détaillent au 31 décembre 2023 au comme suit :

Société	Montant souscrit	Encours au 31/12/2023	Intérêts 2023
FCP Capital Plus	736	700	67
FCP STB Evolutif	45	15	1
Total des obligations souscrites par les filiales et entreprises associées	781	715	68
STAR	52 000	15 008	4 000
MAE	7 200	7 200	426
Total des obligations souscrites par les administrateurs	59 200	22 208	4 426
Total en mille dinars	59 981	22 923	4 494

11) Les soldes des concours bancaires accordés par la STB Bank à ses administrateurs et dirigeants totalisent 2,325 millions de dinars, au 31 décembre 2023, et se répartissent comme suit :

Relation	Débit en compte	Autres engagements	Total engagements
MOHAMED TAHAR BEL LASSOUED	827	0	827
STAR	0	2 180 190	2 180 190
TOTAL ADMINISTRATEUR	827	2 180 190	2 181 017
LASSAD ZANATI JOUINI	0	4 646	4 646
NABIL FRINI	0	139 176	139 176
TOTAL DIRIGEANTS	0	143 822	143 822
TOTAL	827	2 324 012	2 324 839

12) Les soldes des comptes courants ouverts par les filiales et entreprises associées de la STB Bank ainsi que les intérêts y afférents se détaillent, au 31 décembre 2023, comme suit :

Partie liée	Soldes des comptes au 31/12/2023 en mille dinars		Agios/intérêts relatifs à l'exercice 2023 en mille dinars	
	Débiteurs	Créditeurs	Encaissés	Servis
STE TNNE DE CONTROLE VERITAS	-	2 984		-2
POLE DE COMPET MONASTIR EL FEJJA	-	357		-5
S. CIVILE IMMOBIL LA MAISON DUBANQUIER	-	2		0
SONIBANK		15 721		0

TUNISIAN FOREIGN BANK	-	469	-3
Total en mille dinars	-	19 533	-10

III – Obligations et engagements de la STB envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la STB Bank envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales, se détaillent comme suit :

1) Éléments de rémunération et avantages du Directeur Général

Le Directeur Général de la Banque a été nommé par décisions du Conseil d'Administration lors de sa réunion tenue le 07 octobre 2022 après l'ajout d'un point à l'ordre du jour.

La rémunération et les avantages du Directeur Général de la Banque ont été fixés par le Conseil d'Administration dans sa réunion du 30 mai 2016, conformément au décret gouvernemental n° 2015-968 du 06 août 2015, fixant le régime de rémunération des directeurs généraux des banques publiques et des présidents de leurs conseils d'administration. Ils se composent des éléments suivants :

- Un élément fixe qui consiste en un salaire mensuel net égal à 16 000 DT ;
- Des avantages en nature consistant en un quota de 500 litres de carburant par mois, la mise à disposition d'une voiture de fonction et le remboursement des frais téléphoniques avec un plafond de 250 dinars par mois ;
- Un élément annuel variable qui ne dépasse pas 50% du montant de l'élément fixe et qui est calculé sur la base du taux de réalisation des objectifs fixés par le Conseil d'Administration ainsi que des indicateurs financiers.

2) Éléments de rémunération et avantages du Secrétaire Général

Le Secrétaire Général de la Banque a été nommé par décisions du Conseil d'Administration lors de sa réunion tenue le 10 juin 2020, sur proposition du Comité de Nomination et de Rémunération du 29 mai 2020 et 02 juin 2020.

La rémunération et les avantages du Secrétaire Général, tels que révisés par le comité de nomination et de rémunération de la banque dans sa réunion du 14 octobre 2016, ont été approuvés par le conseil d'administration de la STB réuni en date du 16 novembre 2016 et 16 septembre 2020. Ils se composent des éléments suivants :

- Un élément fixe qui consiste en un salaire brut mensuel fixé à 4 767 DT, soit un salaire net de 2 670 DT. Dans ce cadre, il est à signaler que le secrétaire général garde les avantages relatifs aux primes de bilan, d'intéressement, de rendement et de gratification ;
- Une indemnité de fonction de 2 000 DT par mois ;
- Une indemnité de logement de 500 DT par mois ;
- Des avantages en nature consistant en un quota de 400 litres de carburant par mois, la mise à disposition d'une voiture de fonction et le remboursement des frais téléphoniques ;
- Un élément annuel variable qui ne dépasse pas 25% du montant de l'élément fixe et qui est calculé sur la base du taux de réalisation des objectifs fixés par le conseil d'administration ainsi que des indicateurs financiers. Les avantages en nature sont une voiture de fonction

avec un quota de 400 litres de carburant par mois ainsi que le remboursement des frais téléphoniques.

3) Jetons de présence et rémunérations assimilés accordés aux administrateurs

Le montant des jetons de présence revenant aux administrateurs ainsi que les rémunérations des présidents et membres des comités émanant du Conseil d'Administration ont été fixés par décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 28 avril 2023, comme suit :

- Jetons de présence de 4 000 DT, en net, par réunion du Conseil pour le président ;
- Jetons de présence de 2 000 DT, en net, par réunion du Conseil pour chaque administrateur ;
- Rémunération de 2 000 DT, en net, par réunion pour les présidents du Comité d'Audit et du Comité des Risques ;
- Rémunération de 1 000 DT, en net, par réunion pour les administrateurs membres du Comité d'Audit et du Comité des Risques.

Notons que les présidents et les membres qui appartiennent à plus d'un comité émanant du Conseil d'Administration bénéficient d'une seule rémunération calculée sur la base de leur présence à un seul comité selon leur choix.

Le montant brut cumulé des jetons de présence et autres rémunérations revenant aux administrateurs de la Banque, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, s'élève à 463 750 DT et se décompose comme suit :

Désignation	Montant
Jetons de présence revenant aux administrateurs	365 000
Rémunérations des membres des comités issus du Conseil	98 750
Total en DT	463 750

4) Obligations et engagements de la STB Bank envers ses dirigeants selon les états financiers arrêtés au 31 décembre 2023

Au vu de ce qui précède, les obligations et engagements de la STB Bank envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023, se présentent comme suit :

Catégorie	Directeur Général		Secrétaire Général	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2023	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2023
Avantages à court terme	434 104	213 663	159 181	77 732
Avantages postérieurs à l'emploi	56 388	22 814	10 192	20 347
Indemnité de départ à la retraite (12 mois)	1 797	117 712	-637	108 515
Total en DT	492 289	354 189	168 736	206 594

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers, des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Société Tunisienne de Banque

ÉTAT DE RESULTAT CONSOLIDÉ PAR PÔLE

Période allant du 1er janvier au 31 Décembre 2023

(Unité : en Mille DT)

	2023	Bancaire	Financier	Autres
Produits d'exploitation bancaire				
PR1 - Intérêts et revenus assimilés *	1 058 704	1 057 737	952	15
PR2 - Commissions (en produits) *	142 764	136 320	6 444	-
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	95 204	90 450	4 414	340
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	162 494	149 008	13 448	38
Total produits d'exploitation bancaire *	1 459 166	1 433 515	25 258	393
Charges d'exploitation bancaire				
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées *	(733 493)	(733 457)	(28)	(8)
CH2 - Commissions encourues *	(10 995)	(10 930)	(63)	(2)
CH3 - Pertes sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	-	-	-	-
Total charges d'exploitation bancaire	(744 488)	(744 387)	(91)	(10)
Produit Net Bancaire	714 678	689 128	25 167	383
PR5-CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(222 972)	(235 808)	12 859	(23)
PR6-CH5 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(5 887)	(8 080)	2 003	190
PR7 - Autres produits d'exploitation *	21 301	1 315	386	19 600
CH6 - Frais de personnel *	(246 357)	(217 875)	(9 770)	(18 712)
CH7 - Charges générales d'exploitation	(106 271)	(115 058)	5 428	3 359
CH8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(16 281)	(14 295)	(320)	(1 666)
Résultat d'exploitation	138 211	99 327	35 753	3 131
PR11 - Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	(7 221)	(9 123)	-	1 902
PR8-CH9 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	8 158	7 310	611	237
CH11 - Impôt sur les bénéfices	(55 444)	(51 963)	(2 955)	(526)
Résultat des activités ordinaires	83 704	45 551	33 409	4 744
PR9-CH10 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	(10 456)	(10 453)	(1)	(2)
Résultat net de l'exercice	73 248	35 098	33 408	4 742
PR9-CH10 - Intérêts minoritaires dans le résultat	22 040	5	20 647	1 388
Résultat Net consolidé de l'exercice	51 208	35 093	12 761	3 354
Effet des modifications comptables	27 314	27 314		
Résultat après modification comptable	78 522	62 407	12 761	3 354

Société Tunisienne de Banque

ÉTAT DE RESULTAT CONSOLIDÉ PAR PÔLE

Période allant du 1er janvier au 31 Décembre 2022

(Unité : en Mille DT)

	2022	Bancaire	Financier	Autres
Produits d'exploitation bancaire				
PR1 - Intérêts et revenus assimilés *	959 197	950 021	3 584	5 592
PR2 - Commissions (en produits) *	141 638	133 601	6 563	1 474
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	119 953	113 937	5 352	664
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	96 266	74 449	21 815	2
Total produits d'exploitation bancaire *	1 317 054	1 272 008	37 314	7 732
Charges d'exploitation bancaire				
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées *	(579 620)	(580 287)	(51)	718
CH2 - Commissions encourues *	(8 734)	(7 712)	(60)	(962)
CH3 - Pertes sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	-	-	-	-
Total charges d'exploitation bancaire	(588 354)	(587 999)	(111)	(244)
Produit Net Bancaire	728 700	684 009	37 203	7 488
PR5-CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(204 430)	(216 259)	12 532	(703)
PR6-CH5 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	561	3 811	(3 368)	118
PR7 - Autres produits d'exploitation *	20 536	7 968	811	11 757
CH6 - Frais de personnel *	(222 786)	(194 968)	(9 065)	(18 753)
CH7 - Charges générales d'exploitation	(101 477)	(84 184)	(5 231)	(12 062)
CH8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(15 140)	(13 279)	(252)	(1 609)
Résultat d'exploitation	205 964	187 098	32 630	(13 764)
PR11 - Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	414	(1 326)	-	1 740
PR8-CH9 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	20 186	19 959	102	125
CH11 - Impôt sur les bénéfices	(95 604)	(92 531)	(2 600)	(473)
Résultat des activités ordinaires	130 960	113 200	30 132	(12 372)
PR9-CH10 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	(7 932)	(7 931)	(1)	-
Résultat net de l'exercice	123 028	105 269	30 131	(12 372)
PR9-CH10 - Intérêts minoritaires dans le résultat	23 296	(13)	(22 499)	45 808
Résultat Net consolidé de l'exercice	99 732	105 282	52 630	(58 180)
Effet des modifications comptables	15 460	15 460		
Résultat après modification comptable	115 192	120 742	52 630	(58 180)

(*) Données au 31/12/2022 retraitées pour les besoins de comparabilité

Société Tunisienne de Banque

INDICATEURS CONSOLIDES

Période allant du 1er janvier au 31 Décembre 2023

(Unité : en Mille DT)

	2023	Bancaire	Financier	Autres
1- Produits d'exploitation bancaire	1 459 165	1 433 515	25 258	392
a- Intérêts	1 058 704	1 057 737	952	15
b- Commissions en produits	142 764	136 320	6 444	-
c- Revenus du portefeuille titres-commercial	95 204	90 450	4 414	340
d- Revenus du portefeuille d'investissement	162 493	149 008	13 448	37
2- Charges d'exploitation bancaire	(744 488)	(744 387)	(91)	(10)
a- Intérêts encourus	(733 493)	(733 457)	(28)	(8)
b- Commissions encourues	(10 995)	(10 930)	(63)	(2)
3- Produit net bancaire	714 677	689 128	25 167	382
4- Autres produits d'exploitation	21 301	1 315	386	19 600
5- Charges opératoires, dont :	(368 910)	(347 228)	(4 662)	(17 020)
a- Frais du personnel	(246 357)	(217 875)	(9 770)	(18 712)
b- Charges Générales d'exploitation	(106 272)	(115 058)	5 428	3 358
c- Dotations aux amortissements	(16 281)	(14 295)	(320)	(1 666)
6- Structure du portefeuille	3 016 543	2 684 969	314 369	17 205
a- Portefeuille titres-commercial	730 474	451 647	279 021	(194)
b- Portefeuille d'investissement	2 286 069	2 233 322	35 348	17 399
7- Encours des crédits apparaissant au bilan	10 493 060	10 473 790	19 270	-
8- Encours des dépôts, dont :	10 004 984	10 004 984	-	-
a- Dépôts à vue	3 799 053	3 799 053	-	-
b- Dépôts d'épargne	4 245 908	4 245 908	-	-
9- Emprunts et ressources spéciales	640 645	640 645	-	-
10- Capitaux Propres (hors résultat de l'exercice)	1 264 372	1 266 951	2 331	(4 910)

Société Tunisienne de Banque

INDICATEURS CONSOLIDÉS Période allant du 1er janvier au 31 Décembre 2022

(Unité : en Mille DT)

	2022	Bancaire	Financier	Autres
1- Produits d'exploitation bancaire	1 310 004	1 272 008	37 314	682
a- Intérêts	953 621	950 021	3 584	16
b- Commissions en produits	140 164	133 601	6 563	-
c- Revenus du portefeuille titres-commercial	119 953	113 937	5 352	664
d- Revenus du portefeuille d'investissement	96 266	74 449	21 815	2
2- Charges d'exploitation bancaire	(588 354)	(587 999)	(111)	(244)
a- Intérêts encourus	(580 581)	(580 287)	(51)	(243)
b- Commissions encourues	(7 773)	(7 712)	(60)	(1)
3- Produit net bancaire	721 650	684 009	37 203	438
4- Autres produits d'exploitation	27 587	7 968	811	18 808
5- Charges opératoires, dont :	(338 300)	(308 604)	(12 977)	(16 719)
a- Frais du personnel	(221 682)	(194 968)	(9 065)	(17 649)
b- Charges Générales d'exploitation	(101 478)	(100 357)	(3 660)	2 539
c- Dotations aux amortissements	(15 140)	(13 279)	(252)	(1 609)
6- Structure du portefeuille	2 622 004	2 255 879	326 982	39 143
a- Portefeuille titres-commercial *	1 109 195	901 645	186 578	20 972
b- Portefeuille d'investissement	1 512 809	1 354 234	140 404	18 171
7- Encours des crédits apparaissant au bilan	10 842 311	10 818 777	23 534	-
8- Encours des dépôts, dont :	9 718 822	9 718 822	-	-
a- Dépôts à vue	3 750 085	3 750 085	-	-
b- Dépôts d'épargne	3 870 738	3 870 738	-	-
9- Emprunts et ressources spéciales	596 332	596 332	-	-
10- Capitaux Propres (hors résultat de l'exercice) (*)	1 283 816	1 289 877	(225)	(5 836)

(*) Données au 31/12/2022 retraitées pour les besoins de comparabilité

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2023

Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne de Banque (STB Bank),

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion avec réserves

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 4 juillet 2023, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société Tunisienne de Banque et de ses filiales (le « Groupe »), qui comprennent le bilan consolidé et l'état consolidé des engagements hors bilan au 31 décembre 2023, l'état consolidé de résultat et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs (hors intérêts minoritaires) de 1 315 579 KDT, y compris le résultat bénéficiaire consolidé de l'exercice s'élevant à 51 208 KDT.

À notre avis, à l'exception des incidences des questions décrites dans la section « *Fondement de l'opinion avec réserves* », les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Fondement de l'opinion avec réserves

- 1) La comptabilité multidevises tenue par la STB Bank (société mère) n'est pas conforme aux prescriptions des normes comptables NC 22, *Contrôle interne et organisation comptable dans les établissements bancaires*, et NC 23, *Opérations en devises dans les établissements bancaires*. Les traitements effectués au fil des périodes comptables ont notamment abouti à la présentation parmi les passifs du bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2023 (rubrique PA5 : Autres passifs) d'un compte « Écarts de conversion », avec un solde créditeur de 58 927 KDT, et d'un compte « Contre-valeur position de change », avec un solde créditeur de 1 732 KDT, qui devraient être annulés en impactant le résultat net consolidé de l'exercice et les capitaux propres consolidés au 31 décembre 2023 (à l'exception des « Comptes d'ajustement devises » qui sont débités ou crédités, selon le cas, du gain ou de la perte de change sur les éléments hors bilan).

Par ailleurs, le rapprochement des soldes comptables des comptes de dépôts en devises de la clientèle (avant leur conversion dans la monnaie de référence) avec les soldes extracomptables correspondants (issus de l'applicatif métier), arrêtés au 31 décembre 2023, fait apparaître des écarts significatifs, pour l'équivalent de 60 073 KDT. Signalons que certains comptes de dépôts en devises de la clientèle sont convertis dans la monnaie de référence (par application des cours de change en vigueur à la date de clôture) sur la base des soldes extracomptables en devises alors que les autres comptes de la même catégorie le sont sur la base des soldes comptables en devises, et ce, en impactant le compte « Écarts de conversion » au bilan pour un montant de 56 752 KDT.

Le passage du Groupe à une comptabilité multidevises conforme, dans tous ses aspects, aux normes comptables en vigueur (projet en cours de réalisation à la date de notre intervention) ainsi que l'apurement des comptes de bilan y afférents, risquent d'impacter significativement sa situation financière au 31 décembre 2023 ainsi que sa performance financière pour l'exercice clos à cette date. Face à ce risque, une provision de 12 105 KDT a été constituée par le Groupe ; toutefois, les informations qui nous ont été fournies par la Direction ne nous permettent pas de nous prononcer sur le fondement et la fiabilité de cette provision.

- 2) Les états de rapprochement des comptes ouverts auprès de la BCT (TND et devises) et des comptes des correspondants (NOSTRO), arrêtés au 31 décembre 2023, font apparaître d'anciens suspens remontant aux exercices antérieurs à 2023 et totalisant les montants suivants :

Description	Débit	Crédit
<i>BCT (TND et devises)</i>	192 928	(157 358)
Mouvements comptabilisés par la Banque et non pris en compte par la BCT	149 478	(103 479)
Mouvements comptabilisés par la BCT et non pris en compte par la Banque	43 450	(53 879)
<i>Correspondants (NOSTRO)</i>	648 554	(706 654)
Mouvements comptabilisés par la Banque et non pris en compte par les Correspondants	471 546	(414 641)
Mouvements comptabilisés par les Correspondants et non pris en compte par la Banque	177 008	(292 013)
Total en KDT	841 482	(864 012)

La régularisation et l'apurement de ces suspens, accumulés au fil des ans, pourraient impacter de façon significative la situation financière du Groupe au 31 décembre 2023. Une provision de 27 533 KDT a été constituée afin de couvrir le risque d'ajustement à la baisse des capitaux propres consolidés ; cependant, les informations qui nous ont été fournies par la Direction ne nous permettent pas de nous prononcer sur le fondement et la fiabilité de cette provision.

- 3) Les rubriques « AC7 : Autres actifs » et « PA5 : Autres passifs », figurant respectivement parmi les actifs et les passifs du bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2023, renferment plusieurs anciens comptes ouverts notamment pour la comptabilisation des opérations liées à la télé-compensation. Les soldes figés de ces anciens comptes de bilan totalisent 109 305 KDT pour les autres actifs et 135 267 KDT pour les autres passifs, au 31 décembre 2023. En dehors desdits comptes figés, les rubriques « AC7 : Autres actifs » et « PA5 : Autres passifs » se composent particulièrement d'une multitude de comptes d'attente, de régularisation, d'ordre et inter-sièges (se référer aux Notes 6.8 et 6.13 des états financiers), utilisés dans le cadre des traitements comptables des opérations liées à la télé-compensation, à la monétique, à la salle de marché, aux transferts émis et reçus, etc. Ces comptes présentent des soldes significatifs qui ne sont pas analysés et justifiés par le Groupe au 31 décembre 2023 (comparaison avec les existants réels, les dénouements postérieurs, etc.). De ce fait, leur apurement pourrait impacter de manière significative la situation financière du Groupe.

En sachant que les soldes des comptes non justifiés et/ou figés présentés parmi les autres actifs trouvent, dans leur majorité, leurs contreparties au niveau des autres passifs, une provision de 49 502 KDT a été constituée par le Groupe afin de couvrir le risque d'ajustement à la baisse de ses capitaux propres ; cependant, les informations qui nous ont été fournies par la Direction ne nous permettent pas de nous prononcer sur le fondement et la fiabilité de cette provision.

Par ailleurs, nos travaux d'audit nous ont permis de relever également l'existence, au niveau des rubriques « PA3 : Dépôts et avoirs de la clientèle » et « PA4 : Emprunts et ressources spéciales », figurant parmi les passifs du bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2023, d'anciens comptes non mouvementés depuis plusieurs exercices et dont les soldes totalisent respectivement 3 456 KDT et 33 407 KDT. Ces anciens passifs risquent de ne plus représenter des obligations actuelles pour le Groupe et doivent être analysés et apurés conformément à la réglementation en vigueur.

- 4) La STB Bank (société mère) n'a pas procédé, en 2023, à un inventaire physique exhaustif de ses immobilisations incorporelles et corporelles afin de s'assurer de leur existence et de leur valeur, et ce, contrairement aux dispositions de l'article 17 de la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises. Signalons que les immobilisations incorporelles et corporelles de la STB Bank présentent, au 31 décembre 2023, une valeur comptable brute de 377 415 KDT, des amortissements cumulés de 223 296 KDT et une valeur comptable nette de 154 119 KDT.
- 5) Les actifs et les passifs du bilan consolidé du Groupe arrêté au 31 décembre 2023 ne font pas apparaître d'actifs et de passifs d'impôt différé, et ce, contrairement aux prescriptions de la norme comptable NC 35, *États financiers consolidés*. Un inventaire exhaustif des différences temporaires (déductibles et imposables) entre les valeurs comptables des actifs et des passifs du bilan consolidé et leurs bases fiscales ainsi que des autres sources d'impôts différés (pertes fiscalement reportables, etc.) doit être effectué par le Groupe afin d'évaluer et de comptabiliser correctement les actifs et les passifs d'impôt différé conformément aux conditions prévues par la norme comptable internationale IAS 12, *Impôts sur le résultat*. Notons que les actifs et les passifs d'impôt différé figurant au bilan consolidé du Groupe arrêté au 31 décembre 2022 ont été annulés en impactant les réserves consolidées pour un montant net de 35 772 KDT.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces Normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers* » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserves.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

1) Prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits

a) Risques identifiés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, les intérêts et revenus assimilés et les commissions (produits) comptabilisés en résultat net du Groupe totalisent 1 201 468 KDT (environ 82% du total des produits d'exploitation bancaire).

Les méthodes de prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits sont décrites au niveau de la Note 3.2.3 des états financiers « *Comptabilisation des revenus sur crédits à la clientèle* ».

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information du Groupe, nous avons considéré que la prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits constitue un point clé de notre audit en raison du volume important des transactions et de l'importance de cette rubrique par rapport au total des produits d'exploitation bancaire.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont porté particulièrement sur les éléments suivants :

- Un examen des politiques, processus et contrôles mis en place par le Groupe en vue de l'évaluation et de la comptabilisation des revenus ;
- L'évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et de la prise en compte automatique des revenus en comptabilité ;
- La vérification du respect des prescriptions de la norme comptable NCT 24 relative aux *Engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires*, en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- La réalisation de procédés analytiques sur l'évolution des intérêts et commissions ;
- L'appréciation de la fiabilité des méthodes de réservation des intérêts ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers consolidés.

2) Classification des créances sur la clientèle et estimation des provisions y afférentes

a) Risques identifiés

Au 31 décembre 2023, les créances sur la clientèle figurent à l'actif du bilan consolidé du Groupe pour un montant net de 10 493 060 KDT et représentent environ 70% du total des actifs. Leur montant brut s'élève à 13 265 775 KDT alors que les provisions, constituées en

couverture du risque de crédit, et les intérêts et agios réservés s'élèvent respectivement à 2 259 418 KDT et 513 297 KDT.

Comme indiqué au niveau de la Note 3.2 des états financiers consolidés « *Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents* », le Groupe procède à la classification et à l'évaluation des engagements puis à la comptabilisation des provisions y afférentes dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle qu'elle a été modifiée par les circulaires BCT subséquentes, sont remplis.

Compte tenu de l'exposition du Groupe au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des intérêts et agios réservés comme un point clé de notre audit.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

À travers les entretiens menés avec la Direction et l'examen des procédures de contrôle mises en place par le Groupe, nous avons pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et de constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la Banque repose principalement sur le critère de référence de l'antériorité des impayés mais aussi sur d'autres critères atténuants.

Nous avons ainsi adopté la démarche d'audit suivante :

- Le rapprochement de la situation des engagements de la clientèle aux données comptables ;
- L'appréciation de la méthodologie retenue par le Groupe en matière de classification des créances par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- L'appréciation de la fiabilité du système de couverture des risques et de réservation des produits ;
- La vérification de la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation considérée durant l'exercice ;
- L'examen des garanties retenues pour le calcul des provisions et l'appréciation de leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées ;
- La vérification du calcul arithmétique des montants des provisions requises sur les créances de la clientèle (à base individuelle, additionnelles ou collectives), en application de la réglementation en vigueur ;
- La vérification de la prise en compte par le Groupe des ajustements proposés dans ce cadre.

3) Évaluation des titres d'investissement et créances rattachées à la date de clôture

a) Risques identifiés

Le portefeuille d'investissement du Groupe figure au bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2023 pour un montant net de 2 178 295 KDT (dont BTA : 1 419 072 KDT et emprunts nationaux :

554 650 KDT) et représente environ 15% du total des actifs.

Comme indiqué dans la Note 3.2.1 des états financiers consolidés « *Portefeuille d'investissement et revenus y afférents* », les titres d'investissement sont comptabilisés initialement au coût d'acquisition et font l'objet d'une évaluation à la date de clôture en comparant la valeur comptable à la juste valeur pour les titres non-côtés, et à la valeur de marché pour les titres cotés. Les provisions correspondantes sont ajustées en conséquence.

L'estimation de la juste valeur des titres d'investissement requiert l'exercice d'un jugement de la part de la Direction dans son choix des éléments à prendre en considération selon la nature et la situation des titres concernés, lesquels éléments diffèrent selon le cas (pour certaines entités, les capitaux propres éventuellement corrigés des plus ou moins-values latentes et, pour d'autres, le cours en bourse moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente). D'autres critères objectifs peuvent être retenus pour déterminer la juste valeur, notamment des titres de participation, comme le prix stipulé lors de transactions récentes, le rendement, l'importance des bénéficiaires, l'activité, l'ampleur ou la notoriété de l'entité émettrice.

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres d'investissement, des créances rattachées et des provisions pour dépréciation correspondantes constituent un point clé de notre audit.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des justes valeurs des titres d'investissement sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux d'audit ont consisté principalement à :

- Vérifier les cours de bourse utilisés pour l'évaluation des titres cotés ;
- S'assurer que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités ayant fait l'objet d'un audit et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante ;
- Vérifier que l'estimation de ces valeurs, déterminée par la Direction, est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation retenue et des éléments chiffrés utilisés, ayant servi de base pour la constatation des provisions pour dépréciation requises ;
- Apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées au regard des analyses effectuées sur les titres d'investissement.

Paragraphes d'observations

Nous attirons l'attention sur les points suivants :

- 1) La rubrique « AC2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers », figurant parmi les actifs du bilan arrêté au 31 décembre 2023, renferme une créance sur la Banque Franco-Tunisienne (BFT), déclarée en cessation de paiement, pour un montant de 71 828 KDT (dont des intérêts courus pour un montant de 1 828 KDT totalement provisionné).

La créance en principal de 70 000 KDT est couverte par une garantie de l'État en vertu de la convention signée par le Ministre des Finances, le Directeur Général de la STB et le Directeur Général de la BFT le 13 octobre 2011. Selon une correspondance officielle émanant du Ministère des Finances et datée du 10 mars 2022, cette garantie est prolongée jusqu'à la clôture de la liquidation de la BFT. De ce fait, aucune provision n'a été comptabilisée pour couvrir le risque de non-recouvrement du principal de ladite créance.

- 2) La rubrique « AC3 : Créances sur la clientèle », figurant parmi les actifs du bilan arrêté, au 31 décembre 2023, inclut les créances sur les entreprises publiques dont le total des engagements a passé de 1 914 204 KDT (dont Office des Céréales : 562 675 KDT) au 31 décembre 2022 à 1 886 824 KDT (dont Office des Céréales : 565 330 KDT) au 31 décembre 2023, soit une variation à la baisse de 27 380 KDT. Les engagements des entreprises publiques, représentant environ 14% du total des engagements de la clientèle (bilan et hors bilan) au 31 décembre 2023, sont couverts à hauteur de 1 596 754 KDT par les garanties de l'État, 203 886 KDT par les autres garanties et 13 530 KDT par les provisions constituées ainsi que les agios et intérêts réservés par le Groupe, soit une couverture totale de 1 814 170 KDT au 31 décembre 2023.

Cette rubrique inclut également, à la même date, les engagements de trois groupes de sociétés, totalisant 408 729 KDT (dont des impayés en principal et intérêts de 124 900 KDT), classés dans la catégorie des actifs financiers nécessitant un suivi particulier (classe 1) et pour lesquels le Groupe n'a pas comptabilisé de provisions à base individuelle et n'a pas réservé d'agios ou d'intérêts malgré le fait que l'ancienneté des impayés leur confère les classes de risque 2 et plus.

En effet, d'autres critères atténuants ont été retenus lors de l'appréciation du risque de crédit lié à ces contreparties ; ces critères ont été examinés et acceptés par le Comité Permanent d'Audit, le Comité des Risques et le Conseil d'Administration qui a arrêté les états financiers de l'exercice 2023, sur cette base, dans sa réunion en date 10 mai 2024. Le classement de ces contreparties impacterait non seulement les indicateurs de risque et de rentabilité du Groupe, mais engendrerait également des répercussions conséquentes sur la continuité des activités de ces relations qui jouent un rôle économique et social important en Tunisie.

- 3) La rubrique « CP2 : Dotation de l'État », figurant parmi les capitaux propres du bilan arrêté au 31 décembre 2023, affiche un solde nul au 31 décembre 2023, contre 117 000 KDT au 31 décembre 2022, soit une variation de 117 000 KDT s'expliquant par le remboursement à l'État d'un montant de 40 000 KDT, étant donné que la STB Bank a retrouvé son équilibre financier suite au résultat bénéficiaire enregistré en 2022, et par le reclassement du reliquat de 77 000 KDT à la rubrique « PA5 : Autres passifs ». Signalons qu'un avenant à la convention du 9 octobre 2012 a été signé le 3 octobre 2023 pour échelonner le remboursement de ce reliquat sur les exercices 2024 et 2025 pour les montants respectifs de 40 000 KDT et 37 000 KDT.

4) La Note 4 des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2023 indique que le périmètre de consolidation comprend, outre la société mère, 16 filiales (traitées par intégration globale) et 5 entreprises associées (traitées par mise en équivalence). Elle indique, également, que 42 sociétés ont été exclues du périmètre de consolidation pour les motifs suivants :

- 13 sociétés en liquidation ou en situation compromise ;
- 12 sociétés en veilleuse (en grande partie, des entreprises associées) ;
- 8 sociétés (des entreprises associées) dont les états financiers relatifs à l'exercice 2023 sont indisponibles ;

- 9 sociétés (en grande partie, des filiales) acquises et détenues dans l'unique perspective d'une cession ultérieures dans un avenir proche ou pour lesquelles une procédure de cession est engagée, en application du paragraphe 11 de la norme comptable NC 35, *États financiers consolidés*.

Les participations dans ces sociétés exclues du périmètre de consolidation ont été comptabilisées comme si elles constituaient des placements.

Ladite Note 4 précise, en outre, que la société « Tunisian Foreign Bank - TFB » a été consolidée par la méthode de la mise en équivalence alors que le pourcentage d'intérêt détenu par la STB Bank dans son capital est de 49,99% au 31 décembre 2023 ; la Direction estime que la STB Bank ne dispose pas du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette société du Groupe.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion relatif au Groupe

La responsabilité du rapport de gestion relatif au Groupe incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion relatif au Groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions des articles 266 et 471 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion relatif au Groupe par référence aux états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion relatif au Groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion relatif au Groupe semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion relatif au Groupe, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe à la Direction et au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme étant significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction

du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne de la STB Bank et de ses filiales.

À cet effet, nous avons consulté les rapports des commissaires aux comptes des sociétés appartenant au Groupe. Nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences majeures dans les systèmes de contrôle interne des sociétés du Groupe, susceptibles d'impacter notre opinion

sur les états financiers consolidés, à l'exception de celles en relation avec les réserves exprimées ci-avant et se rapportant notamment à certaines composantes du système d'information de la STB Bank et au contrôle comptable au sein de cette société mère.

Un rapport traitant des déficiences du contrôle interne, identifiées au cours de notre audit, a été remis à la Direction de la STB Bank.

Tunis, le 13 mai 2024

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

**P/ GÉNÉRALE D'EXPERTISE & DE
MANAGEMENT - GEM**

Abderrazak GABSI, associé



**P/ Le Groupement :
eXacom Audit & MAC**

Abderrazak SOUEI, expert-comptable



Activer Wi
Accédez aux p